|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Description : logo 1 |

PLAN D’ACTION 2016-2020 DE L’INITIATIVE 3N

« les Nigériens Nourrissent les Nigériens »

Table des matières

[Préface i](#_Toc494193536)

[Préambule ii](#_Toc494193537)

[Introduction 1](#_Toc494193538)

[1. CONTEXTE et Justification 2](#_Toc494193539)

[1.1. Situation générale du secteur 2](#_Toc494193540)

[1.2. Bilan 2011-2015 de mise en œuvre de l’Initiative 3N 3](#_Toc494193541)

[2. Présentation du plan d’action 2016-2020 de l’Initiative 3N 6](#_Toc494193542)

[2.1. Objectifs du Plan d’Action 2016-2020 6](#_Toc494193543)

[2.2. Lien du plan d’action 2016-2020 avec la stratégie de l’Initiative 3N 7](#_Toc494193544)

[2.3. Articulation de l’Initiative 3n avec les politiques régionales 7](#_Toc494193545)

[2.3. domaines d’intervention 8](#_Toc494193546)

[2.3.1. Domaine d’intervention 1 : Maîtrise de l’eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques 8](#_Toc494193547)

[2.3.2. Domaine d’intervention 2 : Développement des filières et chaînes de valeur des produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques 8](#_Toc494193548)

[2.3.3. Domaine d’intervention 3 : Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et protection de l’environnement 10](#_Toc494193549)

[2.3.4. Domaine d’intervention 4 : Réduction de la vulnérabilité à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle 10](#_Toc494193550)

[2.3.5. Domaine d’intervention 5 : Création d’un environnement favorable de la mise en œuvre de l’Initiative 3N 11](#_Toc494193551)

[2.4. Cadre de mesure des effets et d’impact 12](#_Toc494193552)

[3. description des programmes stratégiques 14](#_Toc494193553)

[3.1. PS1 : Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques 14](#_Toc494193554)

[3.2. PS2 : Promotion du sous-secteur de l’hydraulique pastorale 16](#_Toc494193555)

[3.3. PS3 : Développement des filières et chaînes de valeur agricoles 17](#_Toc494193556)

[3.4. PS4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l’élevage 19](#_Toc494193557)

[3.5. PS5 : Développement des filières et chaînes de valeur des produits forestiers non lignex et halieutiques 22](#_Toc494193558)

[3.6. PS6 : Renforcement de la coordination du développement des filières et chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques 24](#_Toc494193559)

[3.7. PS7 : Gestion durable des terres et des eaux 26](#_Toc494193560)

[3.8. PS8 : Gestion de l’environnement et amélioration du cadre de vie 28](#_Toc494193561)

[3.9. PS9 : Réduction de l’insécurité alimentaire chronique par des mécanismes durables de protection sociale et d’accès aux moyens d’existence 30](#_Toc494193562)

[3.10. PS10 : Gestion de l’insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise 33](#_Toc494193563)

[3.11. PS11 : Amélioration de l’état nutritionnel des nigériennes et des nigériens 35](#_Toc494193564)

[3.12. PS12 : Amélioration de l’environnement institutionnel de mise en œuvre de l’Initiative 3N 40](#_Toc494193565)

[4. Mécanisme institutionnel de gouvernance et de mise en œuvre 44](#_Toc494193566)

[4.1. Principes d’intervention 44](#_Toc494193567)

[4.2. Acteurs institutionnels et leurs rôles 44](#_Toc494193568)

[4.3. Gouvernance stratégique et technique 45](#_Toc494193569)

[4.4. Mise en œuvre opérationnelle 47](#_Toc494193570)

[4.5. Modalités de financement 48](#_Toc494193571)

[4.6. Modalités de suivi-évaluation 48](#_Toc494193572)

[5. coût du plan d’action 50](#_Toc494193573)

[6. Hypothèses/risques 51](#_Toc494193574)

[ANNEXES 53](#_Toc494193575)

### Préface

### Préambule

L’Agriculture constitue un des secteurs les plus importants de l’économie du Niger et elle a contribué à 42% au PIB national en 2015. La performance du secteur est cependant très instable du fait de sa forte exposition à de nombreux risques. Au cours des 30 dernières années, le Niger a subi de nombreux chocs, largement induits par les risques agricoles qui ont eu un effet négatif sur le bien-être des populations, en raison de la rareté des produits alimentaires et de l’effet induit de la malnutrition. Ces chocs ont été ressentis sur les revenus des ménages, sur l’équilibre budgétaire de l’État et sur le taux de croissance économique du Niger. Pourtant, le pays dispose d’importantes potentialités en terres, en eau et en ressources naturelles et minières.

Malgré les importantes ressources investies dans le secteur, les déficits des productions vivrières persistent, soumettant les populations à l’insécurité alimentaire d’année en année. Conscientes de la nécessité de s’attaquer spécifiquement au mal de ce secteur et convaincues que cette situation ne pourrait éternellement perdurer, les autorités de la 7ème république ont décidé de la juguler. Aussi, ont-elles décidé de mettre en œuvre l’Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » qui est une stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durables.

La stratégie de l’Initiative 3N adoptée par décret N°2012-139/PRN du 18 avril 2012 est dorénavant le cadre de référence en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire/nutritionnelle dans les administrations publiques et les collectivités territoriales. Elle constitue également la référence pour la collaboration entre l’Etat et ses partenaires au développement dans le secteur. L’Initiative 3N s’inscrit dans le cadre plus général du PDES 2012-2015 dont elle constitue l’axe 3 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable ainsi qu’une part de l’axe 2 (notamment dans sa partie « gestion des ressources naturelles ») et de l’axe 5 (volet « nutrition »).

La mise en œuvre du premier Plan d’Investissement 2012-2015 de l’Initiative 3N a permis d’obtenir des résultats satisfaisants autour de cinq (5) axes stratégiques qui sont :

1. Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
2. Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires ;
3. Amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes ;
4. Amélioration de l’état nutritionnel des nigériens ;
5. Création d’un environnement favorable à la mise en œuvre de l’Initiative 3N.

Tenant compte du bilan 2011-2015 et des acquis de la 1ère phase, un nouveau plan d’action 2016-2020 a été élaboré et structuré autour de douze (12) programmes stratégiques. Il accorde une priorité à la question de la maîtrise de l’eau, les chaines de valeurs, la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et la prévention et la prise en charge de la malnutrition.

Ce Plan d’Action 2016-2020 de l’Initiative 3N intervient pour renforcer les acquis tout en s’adaptant aux évolutions de l’environnement institutionnel national et international qui imposent un effort soutenu en termes de reformes.

La nouvelle approche de planification est basée sur la méthode participative incluant tous les acteurs institutionnels de la mise en œuvre de l’Initiative 3N sous la coordination et l’impulsion du Haut-Commissariat à l’Initiative 3N.

# Introduction

Le Cadre stratégique de l’Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durables (SAN/DAD), a été adoptée par décret 2012-139/PRN du 18 Avril 2012. Son objectif global à l’horizon 2035 est de « *mettre durablement les populations nigériennes à l’abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d’une pleine participation à la production nationale et à l’amélioration de leurs revenus* ». De façon spécifique, il s’agit de « *renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d’approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes* ».

L’Initiative 3N est conçue autour de cinq (5) axes stratégiques : (i) accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, (ii) approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires, (iii) amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes, (iv) amélioration de l’Etat nutritionnel des nigériens et (v) création d’un environnement favorable à la mise en œuvre de l’Initiative 3N.

Le premier Plan d’Investissement de l’Initiative 3N a été mis en œuvre sur la période 2012-2015 prévoyant un ensemble cohérent de mesures normatives et d’actions d’investissements à réaliser afin de faire l’adéquation entre l’offre en produits agricoles et agroalimentaires et la demande de plus en plus exigeante et sans cesse croissante des populations nigériennes.

Ainsi, après ce premier Plan d’Investissement, le Niger engage une deuxième phase de mise en œuvre de l’Initiative 3N à travers un Plan d’Action 2016-2020.

Le processus d’élaboration du Plan d’Action 2016-2020 a été conduit sous l’égide du HC3N selon une démarche participative et inclusive. Tous les acteurs institutionnels concernés par les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été impliqués dans des travaux thématiques structurés autour des cinq (5) domaines d’intervention : i) la maîtrise de l’eau pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques ; ii) la promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et les chaînes de valeur ; iii) la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et la protection de l’environnement ; iv) la réduction de la vulnérabilité à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle et v) la création d’un environnement favorable à la mise en œuvre de l’Initiative 3N.

Le Plan d’Action 2016-2020 tient compte des leçons tirées du Bilan de l’Initiative 3N de 2011 à 2015 et des engagements pris par notre pays. De même, il a été élaboré en tenant compte de la Directive N°06/2009/CM/UEMOA portant lois de finances au sein de l’UMEOA et définit aussi les objectifs-cibles à atteindre annuellement conformément au Programme de Renaissance Acte II et au PDES 2017-2021 qui traduit le cadre de priorisation des investissements des différents Ministères sous sectoriels.

Le Plan d’Action 2016-2020 est composé de douze (12) programmes stratégiques qui découlent des cinq (5) axes stratégiques de l’Initiative 3N. Le coût global est de 1 546,627 milliards de FCFA dont 1 003,645 milliards représente le financement acquis et 542,982 milliards de FCFA de gap à rechercher.

# 1. CONTEXTE et Justification

## 1.1. Situation générale du secteur

Pays enclavé au cœur du Sahel Ouest Africain, le Niger couvre une superficie de 1 267 000 km². En plus de la rigueur climatique à laquelle il est soumis, le Niger connait un régime pluviométrique faible délimité par quatre (4) grandes zones agro climatiques : (i) la zone sahélo-soudanienne, (ii) la zone sahélienne, (iii) la zone sahélo-saharienne, (iv) la zone saharienne désertique, représentant respectivement environ 1%, 10%, 12% et 77% de la superficie totale du territoire.

La population du Niger est estimée à 18,3 millions d’habitants en 2015 et se distingue par une forte croissance (3,9%), une répartition spatiale inégale avec des fortes densités dans le centre sud, une ruralité de 80%. Elle se compose de 51% de femmes et 49% de jeunes. Malgré les progrès importants de ces dernières années[[1]](#footnote-2), le pays reste encore très pauvre, avec 48,9% de pauvres, un revenu national brut de 430 USD par habitant et un IDH très bas évalué à 0,348 en 2015. Les inégalités et l’insuffisance d’équité genre aggravent la pauvreté par la faiblesse des indicateurs sociaux et la réduction des opportunités nationales de croissance[[2]](#footnote-3).

L’économie nationale repose principalement sur des activités du secteur primaire, fortement soumises aux aléas climatiques et aux caprices des marchés. L’industrialisation est fragile du fait de l’enclavement et des coûts d’approche, du poids de la fiscalité, des insuffisances de l’environnement juridique, des faiblesses des ressources humaines et des coûts élevés de l’énergie. En dépit de cette situation, les performances de l’économie nationale ont été globalement appréciables sur la période 2011-2015 avec un taux de croissance économique moyen de 6% largement supérieur au taux de croissance démographique, y compris pour le secteur rural dont le taux moyen de croissance s’établit à 4,36% sur la période.

Le secteur agropastoral est l’épine dorsale de l’économique nationale. Il représente 42% du PIB total, fournit entre 15% et 20% des exportations du pays et emploie plus de 80% de la population active. Nonobstant leur caractère traditionnel, les activités agropastorales demeurent la source quasi exclusive des aliments et des revenus des populations. Mais la forte sensibilité du secteur aux aléas climatiques réduit la performance des activités et entraîne chaque année, des situations d’insécurité alimentaire pour près de deux tiers des ménages nigériens. En effet, chaque année, entre 10 et 30% des ménages sont déficitaires en céréales et même dans les années de production équilibrée ou excédentaire, une frange importante se trouve en situation d’insécurité alimentaire plus ou moins sévère. La prévalence de la malnutrition aiguë reste au-dessus du seuil d’alerte de 10% et le taux de malnutrition chronique chez les enfants est également au-dessus du seuil critique de 40%.

Pourtant, ce secteur dispose de ressources naturelles suffisantes pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et accroître significativement sa contribution à l’économie du pays. Il s’agit notammentde terres pâturables avoisinant les 62 millions d’hectares soit 45% du territoire et d’un cheptel de plus de 36 millions de têtes réparti auprès de 87% des ménages. Les ressources forestières (16 millions d’hectares avec 1 600 espèces végétales) assurent l’essentiel de l’énergie domestique et contribuent dans l’alimentation humaine et animale, assurant des revenus aux populations et des devises au pays à travers certains produits d’exportation (gomme arabique). Les terres agricoles représentent 19 millions d’hectares et sont propices à l’agriculture pluviale, à l’élevage intensif et au développement de l’agriculture irriguée[[3]](#footnote-4). Les ressources hydriques facilement mobilisables renferment plus de 400 000 ha de plans et cours d’eau (Fleuve Niger et ses affluents, Dallols, Goulbis, Koroma, Komadougou, lacs, mares) et des cuvettes oasiennes, vallées inondables (Irhazer) et des oasis dont la richesse en eaux souterraines en font d’excellentes terres d’irrigation. Les ressources en eaux de surface et souterraines sont importantes. Le bassin du fleuve Niger et de celui du Lac Tchad drainent annuellement entre 24 à 30 milliards de m3 d’eau dont seulement 1% est exploité. Les écoulements souterrains renouvelables estimés à 2,5 milliards de m3 (20% exploité actuellement) constituent la principale source d’approvisionnement en eau potable. A ce potentiel, s’ajoute l’énorme réserve d’environ 2 000 milliards de m3 d’eau souterraine non renouvelable très peu exploitée. En dehors de ces potentialités physiques, le secteur dispose d’atouts importants en termes de filières agropastorales.

## 1.2. Bilan 2011-2015 de mise en œuvre de l’Initiative 3N

Principal cadre de référence pour les interventions en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger, la stratégie de l’Initiative 3N a pour objectif principal de « contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l’abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d’une pleine participation à la production nationale et à l’amélioration de leurs revenus ». Elle veut ainsi s’attaquer aux causes profondes de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle par la mise en œuvre d’un ensemble cohérent d’actions d’investissements et de reformes.

La première phase de mise en œuvre de l’Initiative 3N, à travers le Programme d’Urgence 2011-2012 et le Plan d’Investissement 2012-2015, a permis d’obtenir des résultats notables :

* **Le Programme d’Urgence a été une réponse adéquate à la crise alimentaire de 2011-2012**

L’avènement de l’Initiative 3N a coïncidé avec la crise alimentaire de 2011. Ce défi a été valablement relevé par la mise en œuvre d’un Programme d’Urgence pour un coût de 155 milliards de FCFA. Ce programme a non seulement permis d’atténuer les effets de cette crise alimentaire, mais surtout de démontrer la valeur ajoutée de l’Initiative 3N, qui réside dans l’anticipation avec comme Leitmotiv « qu’une sècheresse ne doit pas être synonyme de famine ».

En effet, dès les premiers signes des déficits céréalier et fourrager (respectivement de 692 000 tonnes et de plus de 10 millions de tonnes de matières sèches), un ensemble de mesures a été décidé, notamment (i) l’appui aux cultures irriguées pour fournir aux producteurs une alternative à la production, (ii) l’appui à la campagne pastorale pour permettre aux pasteurs de minimiser les pertes, à travers la mise en œuvre de mesures de déstockage et de facilitation à l’accès aux aliments bétail, (iii) l’appui aux travaux HIMO pour générer des revenus aux producteurs et améliorer le cadre de production, (iv) la mise en œuvre d’un plan de soutien spécifique aux personnes vulnérables, (v) la reconstitution du stock national de sécurité et, (vi) la mise en œuvre d’un programme de production de semences pour préparer la campagne hivernale.

Parmi les acquis de la mise en œuvre de ce programme d’urgence, il faut noter : (i) la réhabilitation ou l’aménagement de 5 137 hectares de sites maraîchers, (ii) le fonçage de 1 264 puits et de 3 918 forages maraichers, (iii) la réalisation de 228 000 mètres linéaires de réseau californien, (iv) la mise à la disposition de 3 918 motopompes, (v) la mise en valeur de 107 829 ha d’aménagements hydro-agricoles, (vi) la mise à la disposition de 1 530 tonnes de semences de cultures irriguées dont 297 tonnes de céréales (120 tonnes destinées à la production de semences), (vii) la distribution de 120 000 petits ruminants aux groupes vulnérables, (viii) la vaccination de 8 224 967 animaux (contre une moyenne annuelle précédente de 2 238 122), (ix) la mise en place de 20 500 tonnes d’aliments pour bétail, (x) la récupération de 52 470 ha de terres dégradées, (xi) la fixation de 12 711 ha de dunes, et (xii) les opérations de cash for work à hauteur de 9,3 milliards de FCFA et le cash transfert pour un montant de 57,8 milliards de FCFA. Dans le domaine de la nutrition les actions engagées ont permis d’obtenir une diminution de 5,8% de la prévalence de l’insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans en 2012.

* **Le Plan d’Investissement 2012-2015 a été la confirmation de la volonté politique d’opérationnaliser l’Initiative 3N**

Le contenu du Programme de Renaissance I, repris dans la déclaration de politique générale du Gouvernement a servi de base à la Programmation opérationnelle de l’Initiative 3N. Cette programmation qui est la déclinaison sectorielle du PDES en son axe 3, comporte, pour la période 2012-2015, onze (11) Programmes d’Investissements Prioritaires (PIP) pour un coût global estimé à 1 000,815 milliards de FCFA.

Sur l’ensemble de la période 2011-2015, des acquis notables ont été enregistrés. Le Plan d’Investissement 2012-2015 de l’Initiative 3N a obtenu des financements évalués à hauteur de 1 194,36 milliards, correspondant à un taux de mobilisation de fonds de 119,43%. Sur le total, l’Etat a injecté 278,65 milliards de FCFA soit 23,33% du financement, les contributions des partenaires financiers bilatéraux 27,89%, celle des multilatéraux 44,28%, le Fonds Commun des Donateurs 4,31% et la contrepartie des bénéficiaires 0,19%. De ce montant, 85% des fonds mobilisés ont été exécutés.

La combinaison de tous ces investissements a permis d’atténuer les effets des trois (3) mauvaises campagnes agro-sylvo-pastorales sur cinq (5) et a valu au Niger de faire un pas dans l’atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), particulièrement la cible de l’OMD 1 : *réduire de moitié le nombre de personnes qui souffrent de la faim*, de : « éliminer l’extrême pauvreté et la faim » et la cible 5 de l’OMD 4 « réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ». Les bonnes performances du secteur sur la période 2011-2015 montrent une croissance moyenne annuelle de 9% du PIB agricole.

Globalement toutes les productions agropastorales ont connu un niveau d’augmentation significatif sur la période :

* Production agricole irriguée accrue de 29,25% en moyenne par an ;
* Production céréalière augmentée de 4,20% en moyenne par an ;
* Cultures de rente (niébé, arachide) de 1,66% en moyenne par an ;
* Production de lait : 5,50% en moyenne par an ;
* Production de viande : 3,75% en moyenne par an ;
* Production de cuirs et peaux en hausse de 12% entre 2011 et 2015 ;
* Production poisson : 12 777 tonnes (2011), 28 679 tonnes (2013) et 31 209 tonnes (2014) ;
* Production gomme arabique : 139,960 tonnes en 2014 ;
* Production de Moringa : 92 300 tonnes en 2014.

Toutefois, des insuffisances ont été constatées. Les niveaux de financement des programmes d’investissements ont connus de fortes disparités. Ceci s’est traduit par un sous financement des activités de maîtrise de l’eau pour l’irrigation, de promotion des filières et chaînes de valeur, ainsi que le développement des pôles de production et de spécialisation. En matière de protection/réhabilitation des bases productives, les actions ont été éparses, avec une multitude d’acteurs dont les interventions ne sont pas toujours maîtrisées et bien évaluées. Sur le plan de la résilience, les actions ont été concentrées sur des réalisations ponctuelles non durables à moyen et long terme. De plus, le caractère multisectoriel des interventions n’a pas été suffisamment pris en compte. Enfin, au plan institutionnel, il a été noté une insuffisance dans l’implication du secteur privé et la participation des collectivités territoriales (régional et communal).

Le plan d’accélération 2014-2015 adopté par le Gouvernement visait à corriger ces disparités et booster la mise en œuvre de la stratégie. Il est décliné en sept (7) composantes, à savoir :

* Mise en place de plateforme de services intégrés ou Maisons de Paysans ;
* Maîtrise de l’eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
* Accroissement et diversification des productions animales ;
* Restauration, protection des terres et salubrité urbaine ;
* Conservation, transformation et commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
* Amélioration de la nutrition ;
* Sensibilisation, animation et communication.

La mise en œuvre du Plan d’investissement 2012-2015 de l’Initiative 3N a permis de donner une impulsion supplémentaire dans la satisfaction des attentes légitimes des populations (disponibilité et accessibilité des intrants, mise en marché des produits, engagement des réformes, lutte contre la malnutrition et recherche des financements innovants).

# 2. Présentation du plan d’action 2016-2020 de l’Initiative 3N

La mise en œuvre du Plan d’Investissement 2012-2015 a donné des résultats significatifs et relevé des difficultés. Malgré (i) un accroissement appréciable du PIB agricole (9% en moyenne par an sur la période), (ii) une forte augmentation des productions agropastorales à un niveau supérieur au croit démographique, (iii) une tendance générale à la baisse de la prévalence à l’insécurité alimentaire sévère et modérée et (iv) l’amélioration sensible de la gestion du secteur, cela n’a pas suffi à changer fondamentalement la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pour la période 2016-2020, il s’agira de réaliser les objectifs que se sont fixés les autorités politiques qui est la « faim zéro au Niger » à l’horizon 2021.

Le Plan d’Action 2016-2020 capitalise ainsi les acquis ci-dessus et apporte des réajustements pour corriger les insuffisances en prenant en compte les orientations du Programme de Renaissance Acte II, ainsi que les évolutions contextuelles et les engagements internationaux pris par le Niger. Dans cette perspective, les principaux enjeux et défis qui se dressent pour poursuivre et consolider les efforts résident assurément dans, entre autres :

* le renforcement de la maîtrise de l’eau pour sécuriser les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
* le développement des filières et chaines de valeur des produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques par l’émergence de nouveaux types d’acteurs et la professionnalisation des métiers agricoles ;
* la réduction de la malnutrition non seulement à travers des réponses curatives ponctuelles répétitives mais aussi à travers la réalisation d’investissements multisectoriels de long terme s’inscrivant dans une démarche de protection sociale ;
* le renforcement de l’environnement institutionnel pour une meilleure gouvernance du secteur.

## 2.1. Objectifs du Plan d’Action 2016-2020

L’objectif global de la Stratégie de l’Initiative 3N à l’horizon 2035 est de « contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l’abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d’une pleine participation à la production nationale et à l’amélioration de leurs revenus ». De façon spécifique, il s’agit de renforcer les capacités nationales de production alimentaire, d’approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes.

Le Plan d’Action 2016-2020 a pour objectif principal est la « faim zéro au Niger ». En effet, la pauvreté étant surtout rurale et féminine au Niger, l’Initiative 3N sera, sur la période 2016-2020, un outil de lutte, non seulement contre la pauvreté mais, au-delà, contre les inégalités mais aussi et surtout contribuera à faire baisser la proportion de pauvres de 45% (rurale : 52,4%) en 2015 à 31% (rural : 36%) de la population en 2020.

C’est pour cela que le Plan d’Action 2016-2020 de la Stratégie de l’Initiative 3N mettra un accent particulier sur la maîtrise de l’eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, la promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et chaînes de valeur, la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et la protection de l’environnement, la réduction de la vulnérabilité à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle et l’amélioration de l’environnement institutionnel de mise en œuvre de l’Initiative 3N, qui en constituent les principaux domaines d’intervention.

## 2.2. Lien du plan d’action 2016-2020 avec la stratégie de l’Initiative 3N

La stratégie de l’Initiative 3N est articulée autour de cinq (5) axes stratégiques. Suite au bilan consolidé 2011-2015 et pour prendre en compte les insuffisances constatées et les engagements dont le Niger a souscrit, des domaines d’intervention ont été définis pour la période 2016-2020. Des liens évidents sont définis avec les cinq (5) axes stratégiques.

Tableau 1 : Lien du Plan d’Action 2016-20120 avec la Stratégie de l’Initiative 3N

| **Axe stratégiques** | **Domaines d’intervention** |
| --- | --- |
| **I**. Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques | **1**. Maîtrise de l’eau pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques**2**. Développement des filières agro sylvo pastorales et halieutiques et chaînes de valeurs |
| **II**. Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires |
| **III**. Amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes | **3**. Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et protection de l’environnement**4**. Réduction de la vulnérabilité à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle |
| **IV**. Amélioration de l’état nutritionnel des nigériens |
| **V**. Création d’un environnement favorable à la mise en œuvre de l’Initiative 3N | **5**. Création d’un environnement favorable à la mise en œuvre de l’Initiative 3N |

## 2.3. Articulation de l’Initiative 3n avec les politiques régionales

L’Initiative 3N s’inscrit dans le processus de mise en œuvre du Programme de Développement Détaillé pour l’Agriculture en Afrique (PDDAA) qui vise un taux de croissance agricole annuel d’au moins 6% et d’accroître les investissements publics d’au moins 10%. Aussi, elle s’insère dans la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) à travers le Programme Régional d’Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) 2016-2020 décliné en quatre objectifs spécifiques.

Ces politiques ont été déclinées au Niger à travers des Plans d’actions quinquennaux.

Tableau 2 : Articulation de la Stratégie de l’Initiative 3N avec le PRIASAN 2016-2020

|  |  |
| --- | --- |
| **Initiative 3N** | **PRIASAN 2016-2020** |
| Axe stratégique 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques  | Objectif spécifique n°1 : Contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post-production |
| Axe stratégique 2 : Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires  | Objectif spécifique n°2 : Promouvoir des chaines de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles, inclusives et compétitives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d’intégration du marché régional |
| Axe stratégique 3 : Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises alimentaires et catastrophes  | Objectif spécifique n°3 : Améliorer l’accès à l’alimentation, la nutrition et renforcer la résilience des populations vulnérables |
| Axe stratégique 4 : Amélioration de l’état nutritionnel des nigériennes et nigériens |
| Axe stratégique 5 : Création d’un environnement favorable à la mise en œuvre de l’Initiative 3N | Objectif spécifique n°4 : Améliorer l’environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire |

## 2.3. domaines d’intervention

### 2.3.1. Domaine d’intervention 1 : Maîtrise de l’eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques

La maitrise de l’eau constitue la condition essentielle pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Le Niger dispose d’un potentiel de ressources en eau renouvelables estimé à 34,5 milliards de mètres-cube dont environ 32 milliards de mètres-cube en eau de surface et 2,5 milliards de mètres-cube d’eau souterraine. Ces ressources en eau sont utilisables à divers usages dont les activités de production agro-sylvo-pastorale et halieutique, mais elles ne sont pas toujours accessibles. C’est ainsi qu’en zone pastorale, la totalité des ressources fourragères n’est pas exploitée du fait d’un mauvais maillage en points d’eau. Aussi, le potentiel de terres irrigables lié aux eaux de surfaces est de 330 000 ha. Ce potentiel atteindrait plusieurs millions d’hectares si l’on prend en compte la part des eaux souterraines[[4]](#footnote-5) (EPTIN, 2014).

Malgré les efforts de plusieurs décennies d’investissements en faveur du secteur agricole, moins de 20% du potentiel hydrique est exploitée aux fins agricoles et pastorales. Or, tout le monde s’accorde à reconnaître qu’une exploitation optimale des ressources en eau et des terres irrigables et pastorales est à même d’assurer une disponibilité durable et stable en produits alimentaires de base.

Dès la première phase de mise en œuvre de l’Initiative 3N (2011-2015), des mesures ont été prises pour renforcer la maîtrise de l’eau pour les activités agropastorales. Parmi ces mesures, il convient de citer (i) l’adoption de la Stratégie Nationale de Petite Irrigation (SPIN) qui actualise la Stratégie Nationale de Développement de l’Irrigation et de Collecte des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER), (ii) l’adoption de la Stratégie Nationale d’Hydraulique Pastorale (SNHP), (iii) les réformes opérées de l’Office National des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA), (iv) l’étude (et la maitrise) du potentiel irrigable, (v) la finalisation de plusieurs études techniques sur les ouvrages à réaliser, (vi) la mise au point des dispositifs de formations spécifiques dans le domaine de l’irrigation, (vii) les avancés en matière de gestion intégrée de l’eau (GIRE) et la mise en place des mécanismes du Fonds d’Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN).

L’objectif général pour le domaine est d’accroître la disponibilité des ressources en eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Cet objectif sera atteint en mettant en œuvre les programmes stratégiques suivants :

* Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
* Promotion du sous-secteur de l’hydraulique pastorale.

### 2.3.2. Domaine d’intervention 2 : Développement des filières et chaînes de valeur des produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques

Il est attendu du secteur rural d’accroître non seulement les productions et les revenus des ruraux, mais également de contribuer à l’atteinte des équilibres économiques fondamentaux (balance de l’emploi, balance de paiements, équilibre épargne - investissement).

C’est pour cette raison que la Stratégie de l’Initiative 3N a fait de l’accroissement des productions agro-sylvo-pastorales un axe majeur. En cinq ans, des résultats importants ont été enregistrés. Malgré ces résultats, les objectifs du Plan d’Investissement 2012-2015 ont révélé la prise en compte insuffisante de la dimension filières et chaines de valeur. Le Plan d’Action 2016-2020 vise à faire du développement des filières et chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques un domaine central de l’Initiative 3N. Il s’agira de booster le développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques dans une approche intégrée qui implique des actions concomitantes et complémentaires au niveau de tous les segments de la chaîne de valeur. Ce domaine d’intervention fait le lien entre les objectifs d’accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et ceux visant le renforcement des marchés des produits agricoles et agroalimentaires.

Les défis à relever couvrent notamment l’amélioration de l’offre en facteurs de production et en services conseils, la mise en marché des produits des filières, l’accroissement du volume et de la qualité des produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques issus de transformation semi-artisanale ou industrielle, l’organisation des acteurs, etc…

De manière générale, le premier objectif spécifique de chaque filière concerne les actions qui impulsent, accroissent et développent les productions. Il s’agit notamment de l’intensification des activités d’approvisionnement en intrants et en matériels, de la protection des cultures et de la santé animale.

Le deuxième objectif spécifique de chaque filière est essentiellement orienté sur l’amélioration des conditions de stockage, de transformation et d’accès au marché pour les produits issus des filières agro-sylvo-pastorales. Quant à la commercialisation des produits, les efforts seront orientés vers la facilitation par la création et le renforcement des marchés, la création de structures d’appui et d’accompagnement (ex. agences et comptoirs, foires….), la mise à disposition de crédits en appui à la commercialisation.

Pour ce qui concerne la transformation des produits, il faut rappeler que le tissu agro-alimentaire nigérien est faiblement développé. Au stade actuel, les différents produits font plutôt l’objet de transformations artisanales qui, dans la plupart des cas, comportent des procédés rudimentaires peu performants. C’est pourquoi les actions proposées dans le cadre de ce domaine d’intervention comportent, à la fois, le renforcement des unités traditionnelles de transformation et la création d’usines modernes de transformation de produits.

Le troisième objectif spécifique de chaque filière met l’accent sur le renforcement des dispositifs d’appui conseil, sur l’intensification des activités de recherche agronomique et d’innovation et le renforcement des capacités des organisations de producteurs. Pour ce qui concerne l’appui-conseil technique et organisationnel, les efforts devront se concentrer sur l’appui à l’entreprenariat et à la petite et moyenne entreprise, l’identification de produits exportables, la recherche de débouchés, le renforcement des capacités des interprofessions et des faitières pour une meilleure structuration des acteurs des filières. La promotion de l’innovation se focalisera surtout sur la vulgarisation de variétés adaptées aux changements climatiques, l’innovation/adaptation des procédés traditionnels de transformation ou stockage ainsi que la mise au point des emballages.

L’objectif poursuivi dans ce domaine est de développer les filières et chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques d’intérêt alimentaire, économique et social. L’atteinte de cet objectif se fera en réalisant des investissements importants à travers quatre (4) programmes stratégiques :

* Développement des filières et chaînes de valeurs agricoles ;
* Développement des filières et chaînes de valeur de l’Elevage ;
* Développement des filières et chaînes de valeur de produits forestiers non ligneux et halieutiques ;
* Renforcement de la coordination du développement des filières et chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

### 2.3.3. Domaine d’intervention 3 : Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et protection de l’environnement

La gestion intégrée et durable des ressources naturelles et la protection de l’Environnement constituent un des piliers essentiels pour assurer la durabilité de la base productive et la résilience face aux variations et changements climatiques et aux divers chocs. Prenant acte de la dégradation préoccupante du milieu physique, le pays s’est doté en 2014 d’un Cadre Stratégique d’Investissement sur la Gestion Durable des Terres (CSIN/GDT) qui est désormais une composante essentielle de l’Initiative 3N. Ce domaine permettra la mise en œuvre des plans et programmes nationaux de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, d’adaptation et atténuation aux changements climatiques, de lutte contre la perte de la diversité biologique et d’amélioration de la productivité agricole. Il s’agira de promouvoir et mettre à l’échelle divers techniques et mécanismes de gestion durable des terres entre autre à travers les travaux à haute intensité de main d’œuvre qui procurent des revenus complémentaires à des ménages vulnérables.

Pour atteindre les objectifs du domaine, deux (2) programmes stratégiques seront mis en œuvre :

* Gestion durable des terres et des eaux ;
* Gestion de l’environnement et amélioration du cadre de vie.

### 2.3.4. Domaine d’intervention 4 : Réduction de la vulnérabilité à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle

Il est communément admis qu’au Niger, quels que soit les résultats des campagnes agricoles une partie de la population rurale a du mal à garantir son accès à une alimentation suffisante et à mettre ses enfants à l’abri de la faim. A cette situation de fragilité devenue structurelle pour certaines catégories de la population, s’ajoute des risques récurrents de crises, qu’ils soient dus à un échec localisé ou généralisé de la campagne agro-sylvo pastorale ou à d’autres évènements soudains ou exceptionnels. 20 à 30% de la population sont considérés comme étant chroniquement vulnérables à l’insécurité alimentaire, et chaque année en moyenne, entre 1 et 3 millions d’individus (voire 7 à 8 millions dans les années de crises) sont identifiées par le Système d’Alerte Précoce comme nécessitant une assistance alimentaire d’urgence dans le cadre du Plan de Soutien élaboré par le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires. Quant aux taux de malnutrition aiguë et chronique, ils se maintiennent à des taux particulièrement élevés, le plus souvent au-dessus des seuils d’alerte de l’OMS.

Les réponses ponctuelles, récurrentes et de court terme ne permettent pas d’améliorer durablement la situation des plus vulnérables et de lutter contre l’extrême pauvreté en milieu rural. De même la réduction de la prévalence de la malnutrition, et en particulier de la malnutrition chronique qui hypothèque les effets du développement, ne peut pas être atteinte uniquement à travers l’approche curative ou en ne considérant que ses déterminants sanitaires.

Le Bilan de la mise en œuvre de la phase précédente de l’Initiative 3N a mis en évidence la nécessité d’un meilleur cadrage stratégique et d’une différentiation plus claire entre les interventions de prévention et de réduction de la vulnérabilité chronique d’une part et les réponses d’urgence d’autre part pour atteindre les objectifs poursuivis.

Le Domaine d’intervention 4 du Plan d’Action 2016-2020 doit assurer une contribution cruciale pour l’atteinte de l’ODD 2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable » mais également aux ODD 1 « Eliminer la pauvreté » et 10 « Réduire les inégalités ». De même, il intègre les mesures retenues dans la Politique Nationale de Protection Sociale adoptée en 2011, la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle et les missions du Ministère de l’Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes ainsi que celui du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires. Les actions doivent contribuer à la fois à :

* réduire la vulnérabilité chronique à travers des actions multisectorielles convergeant vers les groupes les plus fragiles (appuis ciblés aux moyens d’existence, mécanismes de protection sociale…) ;
* anticiper et répondre ponctuellement à des chocs de production ou d’autres chocs (effets des conflits etc.) nécessitant une assistance d’urgence dans le domaine de la sécurité alimentaire ;
* réduire les prévalences des différentes formes de malnutrition en particulier la malnutrition chronique, en améliorant l’impact des interventions des acteurs de l’Initiative 3N associés à celles des autres secteurs, sur le statut nutritionnel de la population ;
* poursuivre les efforts de prise en charge médicale de la malnutrition aigüe en particulier pendant les pics liés à la période de soudure.

Ceci devra contribuer à un rééquilibrage vers des investissements plus significatifs dans les domaines de la prévention et de la réduction des défis structurels et de la vulnérabilité chronique. Ces investissements doivent ainsi devenir complémentaires non seulement des réponses d’urgence mais également des actions dans les autres domaines d’intervention tels que l’appui aux filières agropastorales et à leur valorisation, l’adaptation des systèmes de productions aux changements climatiques etc.

Les programmes stratégiques du Domaine n°4 sont les suivants :

* Réduction de l’insécurité alimentaire chronique par des mécanismes durables de protection sociale et d’accès aux moyens d’existence ;
* Gestion de l’insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise ;
* Amélioration de l’état nutritionnel des nigériennes et des nigériens.

### 2.3.5. Domaine d’intervention 5 : Création d’un environnement favorable de la mise en œuvre de l’Initiative 3N

Le développement rural a été pendant longtemps soumis à des contraintes de plusieurs ordres. Les nombreux efforts déployés depuis les indépendances, sont demeurés peu efficaces face à l’extrême rigueur climatique, à un milieu physique difficile, aux pesanteurs socio culturels et aux insuffisances techniques et institutionnelles. Au plan institutionnel, la nature particulière du secteur rural rend difficile la coordination et la mise en cohérence de l’action publique. Ce constat établi lors de la formulation du cadre stratégique de l’initiative 3N a permis de considérer cet aspect comme un problème majeur qui conditionne l’atteinte de tous les autres objectifs poursuivis par l’Initiative 3N. La définition d’un axe spécifique comme domaine d’intervention stratégique et la mise en place du HC3N pour renforcer la coordination intra sectorielle, procèdent de la volonté d’améliorer le cadre institutionnel global du secteur. A cet effet, l’axe 5 de l’Initiative 3N « Création d’un environnement favorable » vise non seulement à impulser la mise en œuvre de la stratégie de l’Initiative 3N, mais aussi à améliorer profondément le cadre institutionnel du secteur pour s’inscrire dans une perspective de durabilité. Il comporte un ensemble de mesures de nature administrative, institutionnelle, juridique et technique susceptibles d’améliorer la gouvernance du secteur par des actions de reformes, d’animation et de renforcement des acteurs, des outils et des mécanismes.

La première phase de mise en œuvre dans le cadre du PIP 11 du plan d’investissement 2012-2015, a donné des résultats significatifs sur la gestion du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et développement agricole durables. Le domaine d’intervention 5 vise à consolider ces acquis autour d’un programme opérationnel centré sur l’amélioration de l’environnement institutionnel de mise en œuvre de l’Initiative 3N. Ce domaine comprend un seul programme stratégique intitulé « Amélioration de l’environnement institutionnel de mise en œuvre de l’Initiative 3N ».

## 2.4. Cadre de mesure des effets et d’impact

|  |
| --- |
| **Objectif Initiative 3N** : Contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l’abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d’une pleine participation à la production nationale et à l’amélioration de leurs revenus**Objectif Plan d’Action 2016-2020** : « faim zéro au Niger »**Indicateurs d’impact :** |
| **Indicateurs** | **Réf. 2015** | **Cible 2020** |
| Taux de croissance du PIB réel du secteur primaire (%) | 1,4 | ND |
| Part du budget national affecté au secteur (%) | 14% | 25 |
| Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (%) | 45,4 (rurale : 52,4)(Données 2014) | 31 (rurale : 36) |
| Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans (%) | 45,5(Donnée 2014) | 30 |
| Prévalence de l’insécurité alimentaire sévère, évaluée selon l’échelle de l’insécurité alimentaire fondée sur l’expérience (FIES) (%) | 57,6(Donnée 2014) | ND |

| **Objectif spécifique :**Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d’approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles**Indicateurs d’effet :** |
| --- |

| **Domaines / Programmes stratégiques** | **Indicateurs** | **Réf. 2015** | **Cible 2020** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Domaine d’intervention 1 : Maîtrise de l’eau pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques** |
| PS 1 : Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques | Volume d’eau mobilisée (milliers de mètres cubes) | 38 300 | 79 920 |
| Superficies irriguées (ha) | 125 000 | 368 000 |
| PS 2 : Promotion du sous-secteur de l’hydraulique pastorale | Taux de couverture des besoins en eau pour le bétail (%) | - | 80 |
| **Domaine d’intervention 2 : Développement des Filières Agro sylvo pastorales et halieutiques et chaînes de valeurs** |
| PS 3 : Développement des filières et chaînes de valeurs agricoles | Production céréalière pluviale (tonnes) | 5 503 302 | 8 863 123 |
| Production agricole irriguée en équivalent céréalier (tonnes EC) | 500 000 | 1 500 000 |
| Contribution des cultures irriguées au PIB agricole (%) | 30 | 35 |
| PS 4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l’Elevage | Taux d’exploitation du cheptel (%) | 20 | 25 |
| Taux d’accroissement de la production de viande (%) | 43,67 | 46,41 |
| Taux d’accroissement de la production de lait (%) | 20,97 | 35,56 |
| Taux de couverture vaccinal :- Bovins (%)- Petits ruminants (%)- Camelins (%) | 71,256656,75 | 808060 |
| Taux de consommation d’œufs/personne/an (unité) | 19-25 | 25-30 |
| Production cumulée de cuirs et peaux (tonnes) | 3 000 000 | 12 000 000 |
| PS 5 : Développement des filières et chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux et halieutiques | Production de gomme arabique (tonnes) | 140 | 200 |
| Production de moringa (tonnes) | 100 000 | 150 000 |
| Production halieutique (tonnes) | 14 000 | 150 000 |
| PS 6 : Renforcement de la coordination du développement des filières et chaines des valeurs des produits Agro sylvo pastorales | Taux d’accroissement des exportations des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (%) | 25 | 45 |
| **Domaine d’intervention 3 : Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et protection de l’environnement** |
| PS 7 : Gestion durable des terres et des eaux | Superficie de terres dégradées récupérées (ha) | 247 000 | 1 250 000 |
| Emplois temporaires de 6 mois créés | 89 098 | 603 778 |
| PS 8 : Gestion de l’environnement et amélioration du cadre de vie | Taux de réduction des déchets produits (%) | 15%720 940 tonnes | 90 à 95%4 800 000 tonnes |
| **Domaine d’intervention 4 : Réduction de la vulnérabilité à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle** |
| PS 9 : Réduction de l’insécurité alimentaire chronique par des mécanismes durables de protection sociale et d’accès aux moyens d’existence | Pourcentage de ménages en insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique | ND | ND |
| PS 10 : Gestion de l’insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crises | Pourcentage des ménages en insécurité alimentaire sévère couverts dans le cadre du Plan de Soutien par les outils du DNPGCA | 37 | 55 |
| Pourcentage des ménages assistés dans les zones enquêtées dont l’indice des stratégies d’adaptation (alimentaires) est inférieur à 10 | ND | 80 |
| Pourcentage des ménages en insécurité alimentaire sévère couverts par les différents acteurs dans le cadre du Plan de Soutien | 55 | 75 |
| PS 11 : Amélioration de l’état nutritionnel des nigériennes et des nigériens | Prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de cinq ans (%) | 14,8 (2014) | < 10 |
| Prévalence de l’anémie chez les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) (%) | 45,8 (2012) | 30 |
| Prévalence de l’anémie chez les enfants (%) | 73,4 (2012) | 50 |
| **Domaine d’intervention 5 : Création d’un environnement favorable à la mise en œuvre de l’Initiative 3N** |
| PS 12 : Amélioration de l’environnement institutionnel de mise en œuvre de l’Initiative 3N | Taux de mobilisation de ressources prévues dans le Plan d’Action (%) | 119,43%(1 194 milliards) | 100%(±1 500 milliards) |
| Niveau de pénétration de la gouvernance sectorielle dans les communes (%) | 15% | 75% |
| Niveau d’amélioration de la gouvernance sectorielle due aux reformes | Passable | Bon |

# 3. description des programmes stratégiques

## 3.1. PS1 : Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques

##### Contexte et justification

L’agriculture pluviale est soumise à des risques agricoles multiples influant directement sur la productivité et la production. Aussi, la sécheresse, qui survient à un moment du cycle végétatif des plantes et de manière récurrente dans certaines localités, à des effets directs sur la productivité et la production agricole et elle est aussi un facteur d’aggravation et de dégradation des terres. C’est pour minimiser les effets de la sécheresse que le Niger a opté dans les années 70-80 pour la maîtrise d’eau, avec la réalisation d’aménagements hydro-agricoles et le développement de la petite irrigation privée. L’irrigation est une voie pertinente pour stabiliser l’offre en produits alimentaires de base, tout en procurant des revenus monétaires relativement importants pour l’irrigant et les ménages ruraux. C’est également un facteur d’accélération de la modernisation des systèmes d’exploitation. Au cours de la période 2011-2015, les superficies irriguées se sont accrues de 47% pour atteindre 125 000 ha. Entre 2011 et 2015, la contribution des cultures irriguées a été doublée en passant de 3,3% en 2011 à 6,6% en 2015. Cette contribution pourrait être augmentée par l’exploitation des 330 000 ha des terres facilement irrigables avec des eaux de surface ou de faible profondeur. L’exploitation des eaux souterraines pourrait permettre également d’exploiter en saison froide des centaines de milliers d’hectares de terres agricoles.

A l’horizon 2020, l’ambition du Niger est de porter la contribution des cultures irriguées au bilan céréalier national de 500 000 tonnes d’équivalent céréalier en 2015 à 1 200 000 tonnes d’équivalent céréalier, par la réhabilitation, l’aménagement et la mise en valeur d’une manière durable de 200 000 ha de périmètres irrigués et 168 000 ha de terres de décrue.

##### Objectifs, résultats attendus

Objectif global : Garantir la disponibilité d’eau en quantité et qualité pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Objectifs Spécifiques :

* OS.1 : Améliorer la mobilisation des eaux de ruissellement ;
* OS.2 : Aménager des terres pour le développement de la grande irrigation ;
* OS.3 : Aménager des terres pour le développement de la petite irrigation.

Résultats attendus :

* Résultat 1.1 : 30 nouveaux barrages sont construits ;
* Résultat 1.2 : 15 anciens barrages sont réhabilités ;
* Résultat 1.3 : 434 nouveaux seuils sont construits ;
* Résultat 1.4 : 50 anciens seuils sont réhabilités ;
* Résultat 1.5 : 268 mares sont aménagées ;
* Résultat 1.6 : 200 bassins de rétention d’eau sont réalisés pour l’irrigation d’appoint ;
* Résultat 1.7 : 50 000 ha de bassins versants sont traités ;
* Résultat 2.1 : 40 000 ha de nouveaux AHA sont réalisés ;
* Résultat 2.2 : 10 000 ha d’AHA sont réhabilités ;
* Résultat 2.3 : 8 000 ha d’AHA sont confortés ;
* Résultat 3.1 : 30 000 ha de petits périmètres sont aménagés ;
* Résultat 3.2 : 8 000 ha de petits périmètres sont consolidés ;
* Résultat 3.3 : 168 000 ha de terres de décrue sont identifiées et aménagées.

##### Modalités de mise en œuvre

La maîtrise d’ouvrage sera assurée par le Ministère en charge de l’Agriculture. Les autres parties prenantes sont : les autres services techniques de l’Etat, les organisations de producteurs, les chambres d’agriculture, les collectivités territoriales, les institutions financières et les PTF.

##### Coût estimatif

Les coûts estimés du Programme stratégique « Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques » pour la période 2016-2020 sont de **591,194 milliards de FCFA**.

##### Tableau de bord

Globalement, le programme vise les cibles suivantes :

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** | **Réf. 2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2018** | **2020** | **2016-2020** |
| **OS 1.1 : Améliorer la mobilisation des eaux de ruissellement** |
| Nombre de barrages construits | 23 | 5 | 6 | 7 | 7 | 5 | 30 |
| Nombre de barrages réhabilités | 2 | 3 | 3 | 4 | 3 | 15 |
| Nombre de seuils construits | 68 | 65 | 86 | 109 | 109 | 65 | 434 |
| Nombre de seuils réhabilités | 5 | 10 | 15 | 10 | 10 | 50 |
| Nombre de mares aménagées | 103 | 26 | 57 | 64 | 70 | 51 | 268 |
| Nombre de bassins de rétention d’eau réalisés | ND | 20 | 40 | 50 | 50 | 40 | 200 |
| Superficie de bassins versants traités (ha) | ND | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 50 000 |
| **OS 1.2 : Aménager des terres pour le développement de la grande irrigation** |
| Superficie d’AHA réalisés (ha) | 4 123 | 415 | 8 000 | 10 000 | 12 000 | 9 585 | 40 000 |
| Superficie d’AHA réhabilités (ha) | 3 864 | 1 500 | 2 500 | 2 500 | 2 500 | 1 000 | 10 000 |
| **OS 1.3 : Aménager des terres pour le développement la petite irrigation** |
| Superficie de petits périmètres aménagés (ha) :- (i) destinée aux femmes- (ii) destinée aux jeunes | 20 073 | 4 000-- | 6 000-- | 7 000-- | 7 000-- | 6 000-- | 30 000-- |
| Nombre de forages à but agricole réalisés | 1 482 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 5 000 |
| Nombre de puits maraîchers réalisés | 548 |  |  |  |  |  |  |
| Nombre de motopompes mises à la disposition des producteurs | 13 179 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 5 000 |
| Superficie de réseau californien réalisé (ha) |  | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 10 000 |
| Superficie de cultures de décrue aménagée (ha) | 50 000 | 30 800 | 31 600 | 32 400 | 32 300 | 40 900 | 168 000 |

##

## 3.2. PS2 : Promotion du sous-secteur de l’hydraulique pastorale

##### Contexte et justification

Les problèmes d’abreuvement du cheptel se posent avec acuité, en raison du faible maillage et de l’insuffisance des points d’eau, des difficultés d’exhaure dans les zones où le niveau de captage des aquifères est relativement profond, de l’abaissement des nappes phréatiques et de la faible prise en charge de l’entretien des ouvrages réalisés. Aussi, l’insuffisance des points d’eau rend l’accès de certains pâturages prisés difficile, qui représentent pourtant des zones de repli en cas de déficit fourrager pour les troupeaux. La présence sur un même lieu d’une eau d’abreuvement de qualité et des pâturages accessibles pour que s’exerce une exploitation rationnelle, en toute quiétude, reste encore une situation peu courante[[5]](#footnote-6). Dans ce cadre, des efforts seront menés en matière de réalisation d’ouvrages d’hydraulique pastorale, à savoir des puits pastoraux et des stations de pompage pastorales, afin d’augmenter de manière significative le volume d’eau mobilisée et le nombre d’animaux abreuvés. De plus, de par le lien qui existe entre l’eau et le pâturage, la réalisation des infrastructures pastorales doit répondre à des exigences de gestion des points d’eau qui en découle. De fait, en dehors des critères d’ordre hydrogéologique, liées à l’existence de nappes productives, l’implantation d’un ouvrage d’hydraulique pastorale doit tenir compte, d’une part, du contexte multi-usagers de l’espace pastoral et, d’autre part, de nombreuses considérations foncières qui se trouvent sous-jacentes aux choix des sites d’implantation.

##### Objectifs et résultats attendus

Objectif global : Améliorer l’accès à l’eau pour l’abreuvement du cheptel.

Objectifs Spécifiques : OS1 : Concevoir et mettre en œuvre des programmes de développement des infrastructures en hydraulique pastorale.

Résultats attendus :

* Résultat 1.1 : 4 700 puits pastoraux sont réalisés ;
* Résultat 1.2 : 350 stations de pompage pastorales sont réalisées.

##### Modalités de mise en œuvre

La maîtrise d’ouvrage sera assurée par le Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement. Le Ministère en charge de l’Elevage est le principal acteur dans la mise en œuvre opérationnelle du programme.

##### Coût du Programme

Les coûts du Programme stratégique « Promotion du sous-secteur de l’hydraulique pastorale » pour la période 2016-2020 sont pris en compte dans le Programme Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA) pour la période 2016-2030. Ce Programme détaille les actions à mener dans le sous-secteur de l’hydraulique pastorale suivant trois phases de cinq (5) ans chacune. Sa première phase couvre la période 2016-2020 coïncidant avec le Plan d’Action 2016-2020 de l’Initiative 3N.

##### Tableau de bord

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateurs** | **Réf. 2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **2016-2020** |
| **OS 1.1. Concevoir et mettre en œuvre des programmes de développement des infrastructures en hydraulique pastorale** |
| Nombre de puits pastoraux réalisés | 732 | 0 | 1 250 | 1 200 | 1 150 | 1 100 | 4 700 |
| Nombre de stations de pompage pastorales réalisées | 36 | - | 100 | 100 | 100 | 50 | 350 |

## 3.3. PS3 : Développement des filières et chaînes de valeur agricoles

##### Contexte et Justification

La majorité de la population nigérienne vit à la culture des céréales locales (mil, sorgho). Ces deux céréales à elles seules contribuent pour plus de 60% de l’alimentation de notre population. Le développement des autres céréales irriguées (maïs, riz, blé) fait partie des orientations de l’Initiative 3N. Avec un taux de croissance de la population de 3,9%, il faut une croissance soutenue de la production céréalière pour arriver à assurer une sécurité alimentaire stable. Le développement des filières et chaines de valeur agricoles est inclus dans les orientations prioritaires de la phase de programmation 2016-2020.

Ce programme stratégique a pour objectif de :

* accroître le niveau de production des cultures pluviales et irriguées à travers une amélioration de l’approvisionnement en intrants et en équipement. Il s’agit d’augmenter les rendements des différentes filières afin de porter la production céréalière de 5,5 millions de tonnes en 2015 à 8 millions de tonnes en 2020 et de faire passer la production sous irrigation de 500 000 tonnes d’équivalent céréalier en 2015 à plus de 1 500 000 tonnes d’équivalent céréalier en 2020.
* accroitre les capacités de stockage des produits aussi bien céréaliers que de rente ;
* intensifier la transformation des produits afin d’accroitre la demande et stimuler la production. Pour ce faire, il faudra favoriser la création d’usines de transformation de produits agricoles et renforcer les unités traditionnelles ;
* faciliter la commercialisation des produits : les activités seront orientées vers la facilitation par la création et le renforcement des marchés, la création de structures d’appui et d’accompagnement (Agences et comptoirs, foires….), la mise à disposition de crédits en appui à la commercialisation.

De manière générale, une attention particulière sera dédiée à l’opérationnalisation de la Maison du Paysan dans chaque commune.

##### Objectifs et résultats

Objectif global : Contribuer au développement des filières et chaines de valeur agricoles et agroalimentaires et accroître les revenus des producteurs.

Objectifs spécifiques :

* OS 1 : Accroitre le niveau de production des cultures pluviales et irriguées ;
* OS 2 : Faciliter le stockage, la transformation et la commercialisation des principales cultures pluviales et irriguées ;
* OS 3 : Assurer l’accompagnement et l’appui conseil aux filières agricoles.

Résultats attendus :

* Résultat 1.1 : L’approvisionnement en intrants pour les cultures pluviales et irriguées est assuré ;
* Résultat 1.2 : L’approvisionnement en équipement pour les cultures pluviales et irriguées est assuré ;
* Résultat 2.1 : La capacité de stockage de productions pluviales et irriguées est accrue ;
* Résultat 2.2 : La transformation des principales productions pluviales et irriguées est améliorée ;
* Résultat 2.3 : Les activités de commercialisation des productions pluviales et irriguées sont soutenues ;
* Résultat 3.1 : Le dispositif d’appui conseil est renforcé.

##### Modalités de mise en œuvre

Le pilotage, la coordination et la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de ce programme stratégique seront assurés par le Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage. Pour les aspects relatifs à la transformation industrielle des produits et à la commercialisation, les principaux partenaires de mise en œuvre sont le Ministère en charge du Commerce et le Ministère en charge du développement industriel.

##### Coût estimatif

Les coûts estimés du Programme stratégique « Développement des filières et chaines de valeur agricoles » pour la période 2016-2020 sont de **148,580 milliards de FCFA**.

##### Tableau de bord

| **Indicateurs** | **Réf. 2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **2016-2020** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS1 : Accroitre le niveau de production des cultures pluviales et irriguées** |
| Nombre de centres semenciers créés | ND | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 3 |
| Nbre de centres semenciers réhabilités | ND | 0 | 1 | 2 | 3 | 0 | 6 |
| Quantité d’engrais minéral mis en place (tonnes) | 100 000 | 40 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 60 000 | 250 000 |
| Quantité de pesticides mis en place (litres) | 472 610 | 200 000 | 200 000 | 200 000 | 200 000 | 200 000 | 1 000 000 |
| Quantité de fongicide mis en place (sachets) | 1 261 474 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 5 000 000 |
| Quantité de semences pour cultures pluviales mises en place (tonnes) | 9 444 | 10 000 | 12 000 | 14 400 | 17 280 | 20 736 | 74 416 |
| Quantité de semences pour cultures irriguées mises en place (tonnes) | 1 948 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 7 500 |
| Nombre de Centrales Communales d’Approvisionnement en Intrants Agricoles construits MP | 69 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 100 |
| Nombre de tracteurs mis à disposition | 650 | 200 | 200 | 200 | 150 | 100 | 850 |
| Nombre de kits à traction animale mis à disposition | 12 569 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 10 000 |
| Nombre de charrues mises à disposition |  | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 15 000 |
| Nbre de motoculteurs mis à disposition | 211 | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 250 |
| Nombre de kits de traitement phytosanitaire fournis (appareil et équipement brigadier) | ND | 1 200 | 1 200 | 1 200 | 1 200 | 1 200 | 6 000 |
| Nombre de Centres de réparation et de location de matériels agricoles construits MP | 1 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 100 |
| **OS2 : Faciliter le stockage, la transformation et la commercialisation des principales cultures pluviales et irriguées** |
| Nombre de Magasins communaux de stock de sécurité construits MP | 115 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 100 |
| Nombre de magasins de warrantage construits | ND | 0 | 20 | 20 | 20 | 20 | 80 |
| Nombre de kits de transformation traditionnelle mis à disposition (batteuse, presse à huile, moulin, …) | ND | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 500 |
| Nombre de comptoirs/aires de commercialisation de produits agricoles construits | ND | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 150 |
| **OS3 : Assurer l’accompagnement et l’appui conseil aux filières agricoles** |
| Nombre de champs école paysan (CEP) installés | ND | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 | 2 500 |
| Nombre de SFD mis en place dans le cadre de la Maison du Paysan MP | 48 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 100 |
| Nombre de radios communautaires mises en place dans le cadre de la Maison du Paysan MP | 137 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 100 |
| Nombre de Centres de formation aux métiers mis en place dans le cadre de la Maison du Paysan MP | 164 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 100 |

*NB : MP = Elément de la Maison du Paysan*

*La Maison du Paysan est un dispositif d’offre de services aux producteurs et aux entreprises agricoles rurales pour qu’ils améliorent leurs performances. C’est un centre de services de proximité intégrés constitué de plusieurs éléments :*

* *un Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire (MCSSA) ;*
* *une Centrale Communale d’Approvisionnement en Intrants Agricoles (CCAIA) ;*
* *une Centrale Communale d’Approvisionnement en Aliments pour Bétail (CCAAB) ;*
* *un Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles (CRLMA) ;*
* *un Centre de Formation aux Métiers (CFM) ;*
* *une Radio Communautaire (RC) ;*
* *un Système Financier Décentralisé (SFD) ;*
* *un Bloc Administratif (BA).*

## 3.4. PS4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l’élevage

##### Contexte et Justification

L’élevage est l’activité économique la plus pratiquée par les populations nigériennes (87%). Le sous-secteur contribue pour 11% à la formation du PIB global et représente 25% du PIB agricole. L’Elevage est un outil efficace de lutte contre la pauvreté et de résorption du chômage des jeunes et des femmes. Le sous-secteur participe en effet à hauteur de 25% à la sécurité alimentaire des ménages et 15% à la formation des revenus. Les ressources animales occupent le premier rang des recettes d’exportations des produits agro-pastoraux (62%) et le deuxième poste d’exportation du pays juste après l’uranium.

Le sous-secteur dispose d’atouts indéniables et d’avantages comparatifs certains en raison de la richesse de ses pâturages naturels couvrant des vastes étendues (la zone dite pastorale couvre 600 000 km2) mais aussi du fait de l’importance numérique de son cheptel et de la dextérité des éleveurs.

Un cadre stratégique, la Stratégie de Développement Durable de l’Elevage, SDDE 2012-2035[[6]](#footnote-7), a été élaboré et est accompagné par des programmes opérationnels qui sont des instruments de mise en œuvre de sa politique. La SDDE est une déclinaison de l’Initiative 3N et son contenu prend ainsi en compte les directives données par le Plan quinquennal de développement économique et social du pays.

Le développement des filières de l’élevage au Niger est subordonné, tout d’abord, à la maîtrise de la santé animale dans un contexte d’élevage transhumant et de commercialisation transfrontalière dont les mouvements sont difficiles à contrôler. En effet, la transhumance et la commercialisation transfrontalière exigent une bonne couverture vaccinale contre les principales maladies. Dans une perspective d’exportation des productions animales et au regard des engagements internationaux, garantir des taux de couverture vaccinale adéquats est donc essentiel. Dans ce cadre, le programme en question abordera, entre autres, les questions liées à la couverture sanitaire du bétail et du cheptel aviaire, au renforcement du dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales ainsi qu’au renforcement de la lutte contre les principales zoonoses (tuberculose, brucellose et rage).

En deuxième lieu, il faut prendre en considération la nécessité de garantir la sécurité sanitaire des denrées animales et des aliments d’origine animale mis à la disposition de la population et/ou promus pour l’exportation. A cet égard, il s’agit en particulier de dynamiser les services officiels de contrôle et d’améliorer les conditions d’hygiène dans les lieux de production, transformation, conservation et commercialisation des denrées.

Les deux enjeux cités ci-dessus, à savoir l’accroissement et la diversification des productions animales sont accompagnés par la volonté de promouvoir la valorisation, la transformation et la commercialisation des produits animaux afin d’augmenter la production de viande et de lait et la consommation d’œufs. A cet égard, les efforts doivent se concentrer tout d’abord sur la sécurisation des systèmes de production animale à travers la gestion durable des capacités productives des terres pastorales et l’amélioration de la disponibilité et de l’accès aux ressources. De même, les systèmes de production animale nécessitent un renforcement et une modernisation, ce qui correspond à la préservation et l’amélioration des races locales et à l’intensification des productions en insistant sur le recours aux bonnes pratiques et innovations ayant déjà fait leur preuve dans le respect des principes de diversité biologique.

Le renforcement des capacités en matière de valorisation, transformation et commercialisation occupe une place fondamentale au sein de ce programme et représente un véritable défi à relever en mettant l’accent sur la coordination et la gestion du dispositif de recherche et appui conseil. In fine, l’efficacité des mécanismes d’anticipation et de coordination des urgences doit être améliorée afin de faire face aux crises touchant l’élevage qui sont de plus en plus rapprochées et tendent vers la chronicité. Dans ce sens, il s’agira de renforcer les systèmes d’information sur la situation alimentaire, nutritionnelle et pastorale des éleveurs et sur leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

##### Objectifs et résultats attendus

Objectif global : Contribuer au développement des filières et chaînes des valeurs d’élevage.

Objectifs spécifiques :

* OS1 : Accroître et diversifier les productions animales ;
* OS2 : Promouvoir la valorisation, la transformation et la commercialisation des produits animaux ;
* OS3 : Assurer l’accompagnement et l’appui conseil aux filières animales.

Résultats attendus :

* Résultat 1.1 : Le cheptel est sécurisé sur le plan sanitaire ;
* Résultat 1.2 : L’alimentation animale est développée et sécurisée ;
* Résultat 1.3 : Les systèmes de production animale sont diversifiés et modernisés ;
* Résultat 2.1 : Le risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux est réduit ;
* Résultat 2.2 : Les capacités de valorisation, transformation et commercialisation des produits animaux sont renforcées ;
* Résultat 3.1 : Le dispositif d’appui conseil est renforcé.

##### Modalités de mise en œuvre

La maitrise d’œuvre est sous la responsabilité du Ministère en charge de l’Elevage. Le pilotage et la coordination des interventions sont sous la tutelle du secrétariat général et des directions techniques. La coordination de la commercialisation relève du Ministère du Commerce en relation avec les autres acteurs.

##### Coût estimatif

Les coûts estimés du Programme stratégique « Développement des filières et chaines de valeur élevage » pour la période 2016-2020 sont de **93,826 milliards de FCFA**.

##### Tableau de bord

| **Indicateurs** | **Réf. 2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **2016-2020** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS1 : Accroître et diversifier les productions animales** |
| Nombre de volailles vaccinées |  | 691 827 | 893 870 | 1 095 914 | 1 297 957 | 1 500 000 | 1 500 000 |
| Nombre de bovins vaccinés contre la PPCB | 5 058 639 | 9 840 920 | 10 037 738 | 10 238 493 | 10 439 248 | 10 640 003 | 10 640 003 |
| Nombre de petits ruminants vaccinés contre la PPR | 6 662 821 | 22 166 122 | 22 767 642 | 23 385 622 | 24 003 602 | 24 621 582 | 24 621 582 |
| Nombre de camelins vaccinés | 216 902 | 884 343 | 897 608 | 911 072 | 924 536 | 938 001 | 938 001 |
| Superficie de cultures fourragères (ha) | 18 864 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 5 000 |
| Longueur de couloirs de passage sécurisés (kml) |  | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 10 000 |
| Longueur d’aires et enclaves pastorales sécurisées (Kml) |  | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 5 000 |
| Nombre de broyeurs de résidus de cultures et de fourrages grossiers acquis | 340 | 100 | 50 | 50 | 50 | 50 | 300 |
| Nombre de centrales communales d’approvisionnement en aliment bétail construits (CCAAB) MP | 89 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 100 |
| Quantité d’aliments bétail fournie dans les CCAAB (tonnes) MP | 41 | 800 | 1 200 | 1 200 | 1 200 | 1 200 | 5 600 |
| Quantité de viande contrôlée toutes espèces confondues (bovins, ovins, caprins, camelins) (tonne/an) | 115 377 | 216 494 | 233 494 | 253 066 | 253 066 | 295 066 |  |
| Nombre d’œufs produits par an (en milliers) | 685 680 | 736 520 | 806 520 | 878 520 | 953 520 | 1 028 520 |  |
| Nombre de kits petit élevage familial de volaille mis en place | ND | 1 000 | 1 200 | 1 300 | 1 400 | 1 500 | 6 400 |
| Nombre de kits petits ruminants mis en place | 82 000 | 1 000 | 1 200 | 1 300 | 1 400 | 1 500 | 6 400 |
| Nombre de fermes modernes privées d’élevage créées | 391 | 105 | 125 | 130 | 130 | 130 | 620 |
| **OS2 : Promouvoir la valorisation, la transformation et la commercialisation des produits animaux** |
| Nombre de marchés à bétail réhabilités | ND | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Nombre de marchés à bétail construits | 50 | 2 | 13 | 10 | 13 | 12 | 50 |
| Nombre d’aires d’abattage réhabilitées | ND | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 75 |
| Nombre d’aires d’abattage créées | 50 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 |
| Nombre de mini-laiteries créées | 6 | 0 | 2 | 2 | 2 | 2 | 8 |
| **OS3 : Assurer l’accompagnement et l’appui conseil aux filières animales** |
| Nombre de missions de suivi de la campagne pastorale | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 15 |
| Nombre d’actions de sensibilisation pour améliorer l’exploitation du cheptel | ND | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 |

*NB : MP = Elément de la Maison du Paysan*

## 3.5. PS5 : Développement des filières et chaînes de valeur des produits forestiers non lignex et halieutiques

##### Contexte et Justification

Les filières produits forestiers non ligneux et halieutiques ont fait l’objet d’élaboration de stratégies sectorielles notamment la « Stratégie et Plan d’Action de promotion des produits forestiers non ligneux au Niger » de 2015 et la « Stratégie de développement de la pêche et de l’aquaculture » en 2007.

Les PFNL ont reçu ces vingt dernières années une attention particulière au Niger de la part de l’Etat et de certains projets/programmes financés par ses partenaires. Certaines filières de ces PFNL connaissent déjà un développement acceptable et constituent une source importante de revenus pour les divers acteurs de la chaine de valeur composés principalement des producteurs/cueilleurs, des commerçants intermédiaires, des groupements de semi-transformateurs, des commerçants grossistes et des exportateurs.

Les produits comme la gomme arabique et le moringa ont connu un début de valorisation lors de la mise en œuvre du Plan d’Investissement 2012-2015. Le Plan d’Action 2016-2020 vient ainsi renforcer ces efforts pour la promotion desdites filières.

##### Objectifs et résultats

Objectif global : Contribuer au développement des filières et chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux et halieutiques.

Objectifs spécifiques :

* OS1 : Améliorer le niveau de productions des produits forestiers non ligneux ;
* OS2 : Améliorer les conditions de mise en marché et de commercialisation des produits forestiers non ligneux ;
* OS3 : Accroitre les productions halieutiques et aquacoles ;
* OS4 : Améliorer les conditions de mise en marché et de commercialisation des productions halieutiques et aquacoles ;
* OS5 : Renforcer l’accompagnement et l’appui conseil aux filières des produits forestiers non ligneux et halieutiques.

Résultats attendus :

* Résultat 1.1 : L’approvisionnement en intrants pour les produits forestiers non ligneux est assuré ;
* Résultat 2.1 : Le conditionnement, le stockage et la transformation des produits forestiers non ligneux sont améliorés ;
* Résultat 2.2 : La commercialisation des produits forestiers non ligneux est assurée ;
* Résultat 3.1 : Les capacités de production halieutique et aquacole sont accrues ;
* Résultat 4.1 : La conservation du poisson frais est assurée ;
* Résultat 4.2 : La transformation, le stockage et la commercialisation des produits halieutiques sont assurés ;
* Résultat 5.1 : Les capacités des acteurs intervenant dans les filières des produits forestiers non ligneux et halieutiques sont renforcées.

##### Modalités de mise en œuvre

La maitrise d’ouvrage est sous la responsabilité du Ministère en charge de l’Environnement et du Développement Durable.

##### Coût estimatif

Les coûts estimés du Programme Stratégique « Développement des filières et chaines de valeur des produits forestiers non ligneux et halieutiques » pour la période 2016-2020 sont de **16,640 milliards de FCFA**.

##### Tableau de bord

| **Indicateurs** | **Réf. 2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **2016-2020** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS1 : Améliorer le niveau de production des produits forestiers non ligneux** |
| Nombre de boutiques de vente d’intrants au niveau des sites de production créées et équipées | ND | 0 | 50 | 50 | 0 | 0 | 100 |
| Nombre de sites apicoles créés dans les zones de production de miel | ND | 5 | 10 | 5 | 0 | 0 | 20 |
| Nombre de kits de production et traitement de miel fournis | ND | 10 | 50 | 40 | 0 | 0 | 100 |
| **OS2 : Améliorer les conditions de mise en marché et de commercialisation des produits forestiers non ligneux** |
| Nombre de magasins de stockage de PFNL créés et équipés | ND | 0 | 50 | 50 | 0 | 0 | 100 |
| Nombre de comptoirs de vente de produits forestiers non ligneux créés et opérationnels | ND | 0 | 50 | 50 | 0 | 0 | 100 |
| Nombre de marchés spécifiques pour les PFNL créés | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 | 0 | 4 |
| **OS3 : Accroitre les productions halieutiques et aquacoles** |
| Nombre de kits de pêche (matériel et engins) mis à la disposition des pêcheurs | 370 | 250 | 750 | 750 | 750 | 0 | 2 500 |
| Superficie de mares et retenues d’eau empoissonnées (ha) | 700 | 100 | 1 025 | 1 025 | 1 025 | 1 025 | 4 200 |
| Nombre de débarcadères aménagés | 2 | 5 | 10 | 10 | 0 | 0 | 25 |
| Nombre de fermes piscicoles créées | 3 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Nombre d’unités de fabrication d’aliments poisson créées | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | 3 |
| Nombre de boutiques d’intrants piscicoles créées | 0 | 5 | 20 | 20 | 0 | 0 | 45 |
| **OS4 : Améliorer les conditions de mise en marché et de commercialisation des productions halieutiques et aquacoles** |
| Nombre de caisses isothermes (2 m3) pour la conservation du poisson acquises | 0 | 0 | 250 | 250 | 250 | 250 | 1 000 |
| Nombre de chambres froides à énergie solaire créées et équipées | 0 | 1 | 6 | 6 | 6 | 6 | 25 |
| Nombre de kiosques de vente de poisson créés | 0 | 5 | 35 | 20 | 20 | 20 | 100 |
| Nombre de bassins de vente de poisson vivant créés | 0 | 0 | 25 | 25 | 25 | 25 | 100 |
| Nombre de marchés spécifiques de poisson créés | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Nombre de magasins de stockage de produits transformés créés et équipés | 0 | 0 | 10 | 10 | 10 | 10 | 40 |
| **OS5 : Renforcer l’accompagnement et l’appui conseil aux filières des Produits Forestiers Non Ligneux et halieutiques** |
| Nombre de structures/réseaux d’acteurs des filières produits forestiers non ligneux mis en place/formés | ND | 10 | 30 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| Nombre de structures/réseaux d’acteurs des filières halieutiques mis en place/formés | 10 | 10 | 110 | 40 | 30 | 10 | 200 |

## 3.6. PS6 : Renforcement de la coordination du développement des filières et chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques

##### Contexte et justification

Soucieux de disposer d’un cadre cohérent susceptible de favoriser la synergie et l’efficacité de ses interventions et/ou actions dans le nouveau contexte de la régionalisation et de la mondialisation de l’économie, l’Etat du Niger s’est engagé à élaborer un Programme de Développement du Commerce et de Promotion du Secteur Privé, conformément à la vision 2035 pour un Niger émergent, l’Agenda 2063 de l’Union Africaine et les Objectifs de Développement Durables. En effet, le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur privé est chargé, en relation avec les autres Ministères concernés, de la conception, de l’élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l’évaluation de la politique nationale en matière de commerce et de promotion du secteur privé, conformément aux décret n°2016-208/PM du 11 mai 2016, précisant les attributions des membres du Gouvernement et décret n°2015-495/PRN/MC/PSP du 04 décembre 2015 portant organisation des services centraux du Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé. A ce titre, il a l’initiative et la responsabilité en matière de commerce d’élaborer et/ou de participer à la mise en place du cadre institutionnel et réglementaire relatif aux échanges commerciaux, d’assurer la diplomatie commerciale, d’impulser à travers les structures concernées, les activités commerciales de coopération bilatérale et multilatérale, d’élaborer et de proposer toute stratégie de promotion des exportations, etc. En matière de promotion de secteur privé, le Ministère a la responsabilité de créer le cadre institutionnel et réglementaire relatif à l’amélioration de l’environnement des affaires, la création et la promotion des entreprises, la promotion des investissements et le partenariat public-privé.

Dans le cadre du domaine d’intervention visant le développement des filières et des chaînes de valeur des produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques, le présent programme stratégique vise à améliorer l’approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agro-alimentaires », à promouvoir la transformation des produits agricoles et des productions agro-industrielles afin de satisfaire la demande urbaine et rurale de plus en plus tournée vers les produits finis, à renforcer les infrastructures marchandes et les circuits de commercialisation y compris la promotion des exportations en contribuant à faciliter le transport des produits. En outre, il s’agira de prendre les dispositions nécessaires pour élaborer des lois et règlements et/ou accélérer leur mise en application (ex. loi semencière, règlement en matière de transport, normes de labélisation, normes sanitaires) et mettre en place des dispositifs de contrôle qualité (ex. contrôle unités de transformation).

##### Objectifs et résultats

Objectif global : contribuer à l’intégration de tous les maillons des chaines de valeur dans un cadre cohérant.

Objectifs Spécifiques :

* OS1 : Assurer la concertation et la mobilisation des acteurs des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
* OS2 : Promouvoir les infrastructures de commercialisation et les unités modernes de transformation des produits des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
* OS3 : Améliorer le cadre réglementaire des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Résultats attendus :

* Résultat 1.1 : La concertation et la coordination sont assurées ;
* Résultat 1.2 : La Mobilisation et le Plaidoyer sont assurés ;
* Résultat 2.1 : Les infrastructures de mise en marché sont promues ;
* Résultat 2.2 : Les industries agro-alimentaires sont mises en place et fonctionnelles ;
* Résultat 3.1 : L’emballage, le contrôle qualité et la labélisation sont assurés ;
* Résultat 3.2 : Le cadre réglementaire est amélioré.

##### Modalités de mise en œuvre

Le pilotage, la coordination et la mise en œuvre seront assurés par le Ministère du Commerce et la Promotion du Secteur Privé et se feront en partenariat avec les Ministères en charges de l’Agriculture, de l’Elevage et de l’Environnement.

##### Coût estimatif

Les coûts estimés du Programme stratégique « Renforcement de la coordination du développement des filières et chaines de valeur agro-sylvo-pastoral et halieutique » pour la période 2016-2020 sont de **16,424 milliards de FCFA**.

##### Tableau de bord

| **Indicateurs** | **Réf. 2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **2016-2020** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS1 : Assurer la concertation et la mobilisation des acteurs des filières agro-sylvo-pastorales et halieutique** |
| Nombre de réunions du CMPS tenues |  | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 |
| Nombre de documents d’informations produits et diffusés |  | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 |
| Nombre d’ateliers de formation des acteurs tenus |  | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 |
| Nombre de sessions de formation des acteurs tenues |  | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 |
| Nombre des accords et de Négociations commerciales |  | 2 | 5 | 5 | 5 | 5 | 22 |
| **OS2 : Promouvoir les infrastructures de commercialisation et les unités modernes de transformation des produits des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques** |
| Nombre de comptoirs de commercialisation de cuirs et peaux construits |  | 1 | 2 | 3 | 1 | 1 | 8 |
| Nombre des points de vente améliorés de la viande (Kiosque) construits |  | 20 | 10 | 10 | 10 | 10 | 60 |
| Nbre des centres de Collecte primaire des cuirs et peaux |  | 2 | 2 | 2 |  |  | 6 |
| Nombre d’usine de fabrication de Farine fortifiée créée | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Nbre d’usine de fabrication de tomate concentrée créée | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Nombre d’usine de transformation de fruits en jus créées | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| Nombre d’usines d’industrie sucrière créées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Nombre d’unités de fabrication moderne de kilichi appuyées | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 |
| Nombre d’abattoirs frigorifiques réhabilités |  | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Nombre d’abattoirs modernes construits |  | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 2 |
| Nombre d’unités modernes de transformation de PFNL installées (moringa, miel, anza) |  | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 3 |
| Nombre de fours modernes de transformation de poisson installés |  | 5 | 8 | 10 | 9 | 8 | 40 |
| **OS3 : Améliorer le cadre réglementaire des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques** |
| Nombre de labels des produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques |  | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 8 |
| Nombre de textes législatifs et réglementaires sur les produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques élaborés |  | NA | NA | NA | NA | NA | - |

## 3.7. PS7 : Gestion durable des terres et des eaux

##### Contexte et justification

L’économie du Niger repose en grande partie sur l’agriculture et l’élevage, alors que les sols sont en général pauvres et la superficie potentiellement cultivable, estimée à 15 millions d’hectares, représente moins de 12% de la superficie totale du pays. Ces sols en majorité dunaires sont peu productifs et très sensibles à l’érosion hydrique et éolienne.

Ce programme « Gestion durable des terres et des eaux » est proposé pour prendre en charge la dégradation des bases productives. En effet, ce sont chaque année pas moins de 100 000 ha qui sont perdus du fait de l’érosion hydrique. C’est pourquoi le programme repose principalement sur la mise en œuvre du Cadre Stratégique du Niger en matière de Gestion Durable des Terres (CSIN-GDT) adopté par le Gouvernement en novembre 2014 dont l’objectif global est de prioriser, planifier et orienter la mise en œuvre des investissements actuels et futurs en matière de GDT à la fois par le secteur public et privé et avec tous les acteurs du niveau local au niveau national.

Ce programme stratégique prend en compte les engagements du Niger à la COP 21 spécifiés à travers sa Contribution Déterminée au niveau National - CDN (INDC) adoptée aussi par le Gouvernement en novembre 2015. Les engagements portent aussi bien sur (i) l’atténuation des changements climatiques par la mise à l’échelle des bonnes pratiques de GDT sur l’ensemble des zones agro-écologiques afin d’augmenter la résilience des écosystèmes et des ménages et séquestrer le carbone que sur (ii) l’adaptation visant la restauration de terres agro-sylvo-pastorales.

##### Objectifs et résultats

Objectif global : Renforcer la résilience des systèmes de productions agro-sylvo-pastoraux pour la durabilité du capital productif (eaux, terres, végétation).

Objectifs Spécifiques :

* OS1 : Améliorer la gestion des bases productives ;
* OS2 : Développer le potentiel forestier ;
* OS3 : Développer les actions de gestion durable des écosystèmes sensibles.

Résultats attendus :

* Résultat 1.1 : Des terres agricoles, sylvicoles et pastorales sont réhabilitées ;
* Résultat 2.1 : Des activités de plantation (bois villageois, gommeraies et arboréta) sont réalisées ;
* Résultat 2.2 : Des forêts naturelles et parcs agroforestiers sont aménagés ;
* Résultat 3.1 : Des écosystèmes sensibles sont aménagés.

##### Modalités de mise en œuvre

La maitrise d’ouvrage est sous la responsabilité du Ministère en charge de l’Environnement et du Développement Durable. Les autres structures (Génie rural, Hydraulique, ONG/AD) seront associées à la mise en œuvre opérationnelle.

##### Coût estimatif

Les coûts estimés du Programme stratégique « Gestion durable des terres et des eaux » pour la période 2016-2020 sont de **345,260 milliards de FCFA**.

##### Tableau de bord

| **Indicateurs** | **Réf. 2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **2016-2020** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS1 : Améliorer la gestion des bases productives** |
| Superficie de terres agricoles réhabilitées (ouvrages anti érosifs, paillage etc.) (ha) | 98 694 | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 300 000 |
| Superficie de terres sylvicoles réhabilitées (ouvrages anti érosifs) (ha) | 66 619 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 200 000 |
| Superficie de terres pastorales réhabilitées (ouvrages, ensemencement) (ha)(Superficie de terres ensemencées) | 88 422 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 250 000 |
| Longueur de bandes pare feux réalisés (Km) | 113 309 |  |  |  |  |  |  |
| Superficie (ha) de dunes traitées  | 37 041 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 50 000 |
| Longueur de berges protégées (km) |  | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 100 000 |
| Superficie touchée par la régénération naturelle assistée (ha) | 24 809 | 30 000 | 30 000 | 30 000 | 30 000 | 30 000 | 150 000 |
| Longueur (km) de plantation linéaire réalisée (haies vives, brise-vents) | 2 581 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 25 000 |
| Superficie nettoyée des plantes envahissantes terrestres (ha) | 12 102 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 50 000 |
| **OS2 : Développer le potentiel forestier** |
| Nombre de banques de semences forestières et herbacées créées | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 8 |
| Nombre de pépinières centrales réhabilitées | 0 | 0 | 20 | 30 | 20 | 0 | 70 |
| Nombre de pépinières communales créées | 0 | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 150 |
| Nombre de plants forestiers produits | 31 625 058 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 30 000 000 |
| Nombre de bois villageois créés | 25 | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 250 |
| Superficie de gommeraies réhabilitées (ha) | 3 550 | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 | 2 500 |
| Superficie de forêts classées réhabilitées (ha) | 25 422 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 50 000 |
| Superficie de forêts et parc agroforestiers aménagés (ha) | 253 826  | 0 | 0 | 50 000 | 100 000 | 100 000 | 250 000 |
| **OS3 : Développer les actions de gestion durable des écosystèmes sensibles**  |
| Superficie de zones humides (vallée du fleuve, lacs, mares) aménagée (ha) | ND | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 200 000 |
| Superficie de doumeraies et rôneraies protégées et aménagées (ha) | 61 500 | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 | 2 500 |
| Superficie de cuvettes et oasis protégées et aménagées (ha) | 5 030 | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 | 2 500 |
| Superficie de bassins versants traités (banquettes, demi-lunes, cordons pierreux, seuils en pierre sèche, tranchées, traitement biologique) (ha) | 13 206 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 5 000 |
| Superficie de vallées et oasis contrôlées pour la prolifération du Prosopis juliflora (ha) | 218 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 1 000 |

## 3.8. PS8 : Gestion de l’environnement et amélioration du cadre de vie

##### Contexte et justification

L’environnement urbain et le cadre de vie sont une préoccupation du Gouvernement du Niger. Les villes connaissent une croissance importante et les tendances actuelles montrent que la grande majorité de population rurale habiterait les grands centres urbains à un horizon très proche. Le rétrécissement des espaces vitaux qui caractérisent le Niger commande que l’on planifie dès maintenant l’aménagement des villes. Le cadre de vie en milieu urbain est souvent difficile car les populations généralement pauvres qui gagnent la ville s’installent sans moyens dans des quartiers périphériques où infrastructures et équipements font défaut. Les problèmes d’assainissement sont omniprésents et la qualité de vie en souffre considérablement. Face à cette situation, le Gouvernement du Niger a décidé de se doter d’un cadre global de référence susceptible d’intégrer tous les efforts pertinents en cours et à venir dans le domaine de l’environnement et du développement durable, de manière à faciliter leur harmonisation, leur mise en œuvre et leur suivi, et d’éviter ainsi les duplications. Le Plan national de l’environnement pour un développement durable (PNEDD), élaboré et validé en avril 1998, puis adopté comme politique nationale par le Gouvernement en avril 2000, prévoit six programmes prioritaires dont un programme « Environnement urbain et cadre de vie ». En conséquence, le PNEDD a défini les objectifs de la stratégie nationale de gestion de l’environnement urbain du Niger en ces termes :

* assurer une meilleure maîtrise de la croissance urbaine ;
* améliorer le cadre de vie des populations urbaines ;
* favoriser un réel changement de mentalité et d’attitude en faveur d’une meilleure utilisation des infrastructures urbaines et d’une gestion rationnelle de l’environnement urbain ;
* servir d’instrument de mobilisation de toutes les ressources, particulièrement au plan national ;
* constituer un pôle d’échange d’informations et d’expériences.

Aussi, la contre-performance technique et financière de la gestion des municipalités des déchets, le diagnostic recommande de revoir complètement cette gestion, dans son schéma technique, institutionnel et financier :

* en privilégiant toutes les opérations de tri et de dessablage, qui diminueront d’autant les déchets à évacuer et faciliteront leur valorisation ultérieure ;
* en organisant et généralisant la pré-collecte privée, encore faible mais indispensable, et largement souhaitée par la population ;
* en « assainissant » l’organisation de la collecte municipale, de façon radicale ;
* en promouvant toutes les voies de la valorisation des déchets, par l’innovation, l’amélioration des débouchés économiques et l’amélioration sanitaire des pratiques (la valorisation est actuellement.

La problématique de l’assainissement des eaux usées et des excréta au niveau des grands centres urbains est en grande partie due aux pratiques et aux comportements des ménages en la matière. Si le taux de couverture global en latrines est relativement élevé, les équipements existants ne sont pas satisfaisants. C’est pour prendre en compte toutes ces évolutions que le programme « Gestion de l’environnement et amélioration du cadre de vie » a été retenu dans le Plan d’action 2016-2020.

##### Objectifs et résultats

Objectif global : Améliorer la qualité de l’environnement pour assurer une meilleure condition et des capacités durables des populations.

Objectifs Spécifiques :

* OS1 : Promouvoir les mesures d’adaptation /atténuation aux Changements Climatiques ;
* OS2 : Contribuer à l’amélioration du cadre de vie des populations.

Résultats attendus :

* Résultat 1.1 : Les outils de gestion environnementale et d’amélioration du cadre de vie sont élaborés et mis en œuvre ;
* Résultat 1.2 : Les technologies éprouvées d’adaptation et d’atténuation sont mises à l’échelle ;
* Résultat 2.1 : Le cadre de vie des communautés est amélioré à travers la gestion d’espaces verts et de déchets.

##### Modalités de mise en œuvre

La maitrise d’ouvrage est sous la responsabilité du Ministère en charge de l’Environnement et du Développement Durable. Les autres institutions telles que le Ministère de la Ville et de la Salubrité Urbaine et les communes seront associées à la mise en œuvre opérationnelle du programme.

##### Coût estimatif

Les coûts estimés du Programme stratégique « Gestion de l’Environnement et amélioration du cadre de vie » pour la période 2016-2020 sont de **31,718 milliards de FCFA**.

##### Tableau de bord

| **Indicateurs** | **Réf. 2015**  | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **2016-2020** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS1 : Promouvoir les mesures d’adaptation/atténuation aux changements climatiques** |
| Nombre d’emplois verts créés | 142 449 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 100 000 |
| Nombre de producteurs modèles appuyés en AIC | ND | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 10 000 |
| Nombre de foyers améliorés vulgarisés | ND | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 100 000 |
| **OS2 : Contribuer à l’amélioration du cadre de vie des populations** |
| Nombre d’espaces verts classés | ND | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Superficie d’espaces verts aménagés (ha) | ND | 400 | 400 | 400 | 400 | 400 | 2 000 |

## 3.9. PS9 : Réduction de l’insécurité alimentaire chronique par des mécanismes durables de protection sociale et d’accès aux moyens d’existence

##### Contexte et Justification

Ce programme correspond aux interventions qui ciblent particulièrement les zones, communautés ou ménages ruraux considérés comme « chroniquement » vulnérables à l’insécurité alimentaire, dont l’accès à leurs besoins essentiels et en particulier se nourrir, représente un défi permanent pour des raisons structurelles. Cette vulnérabilité peut être due au fait que ces groupes se sont appauvris en raison de l’occurrence de crises répétitives, du fait que leur environnement est devenu de plus en plus fragile ou encore parce qu’ils appartiennent à des catégories de vulnérabilités spécifiques (indigents, handicapés…).

Des mécanismes durables et adéquats basés sur une programmation pluriannuelle et des actions multisectorielles sont nécessaires pour adresser cette vulnérabilité chronique et donner l’opportunité aux ménages concernés de sortir de cette situation. Ces mécanismes font généralement partie du domaine de la Protection Sociale mais incluent des actions de différents secteurs planifiées de manière coordonnée et complémentaire et convergeant vers les groupes ciblés. Il existe à ce jour plusieurs politiques sectorielles, stratégies nationales, programmes et projets qui visent à adresser cette vulnérabilité chronique à l’insécurité alimentaire. On peut citer en particulier :

* la Politique Nationale de Protection Sociale à travers son Axe 1 « Sécurité alimentaire et nutrition » (voir encadré ci-dessous) ;
* le processus en cours de construction d’un « Socle de Protection Sociale » incluant des prestations qui seraient garanties au cours de la vie active pour protéger les ménages très pauvres et/ou affectés par des chocs ;
* la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle ;
* les Priorités Résilience Pays issues du processus AGIR et en particulier les Pilier 1 « Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d’existence » et 3 « Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des ménages vulnérables et leur accès aux aliments ».
* les Projets « Filets Sociaux » et « Protection Sociale Adaptative » mis en œuvre par la Cellule Filets Sociaux et divers projets mis en œuvre par des acteurs non-étatiques.

Ce programme stratégique se différencie ainsi clairement des mécanismes de gestion de l’insécurité alimentaire conjoncturelle impliquant des systèmes d’information et d’alerte appropriés et des réponses rapides et ponctuelles, ceux-ci étant couvert par le PS 10. Il inclut des actions telles que les transferts sociaux pluriannuels, l’accès aux moyens d’existences, aux débouchés et aux revenus pour les ménages plus vulnérables au encore l’alimentation scolaire. Il constitue enfin une passerelle pour instaurer un dialogue et une collaboration avec les acteurs d’autres secteurs en particulier celui de la Protection Sociale.

**ENCADRE : OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE (2011)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectif général** | **Objectifs spécifiques** |
| **Contribuer à l’atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés et aider les populations à faire face aux risques les plus significatifs de la vie** | * Contribuer à la lutte contre l’insécurité alimentaire et nutritionnelle
* Renforcer la sécurité sociale et promouvoir le travail et l’emploi
* Réduire les barrières liées à l’accès aux services sociaux et infrastructures sociales de base
* Intensifier les actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables
* Renforcer la consolidation du cadre législatif et réglementaire
 |
| **Axes stratégiques** | **Objectifs spécifiques par axe** |
| **I. Sécurité alimentaire et nutrition** | * Promouvoir des mécanismes de prévoyance qui sécurisent les producteurs et les consommateurs
* Contribuer à la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité des ménages par la gestion efficace des risques
* Prévenir la malnutrition en soutenant les actions visant à protéger et à promouvoir la nutrition des enfants et leurs mères, avec l’accent sur les plus vulnérables
* Renforcer et améliorer la gestion des catastrophes dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnel
 |
| **II. Sécurité sociale et travail/emploi** | * Consolider les acquis en matière de sécurité sociale
* Etendre la couverture de sécurité sociale aux populations non encore touchées
* Mettre à l’échelle un régime d’assurance sociale diversifié
* Soutenir la promotion de la politique d’emploi, surtout en ce qui concerne le travail décent et l’accès aux activités productives pour les plus vulnérables
 |
| **III. Services et infrastructures sociales de base** | * Soutenir la demande et l’utilisation des services sociaux de base de la part des populations les plus démunies/vulnérables, afin de contribuer au capital humain et à la justice sociale
 |
| **IV. Actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables** | * Appuyer les politiques et programmes en place et fournir des services spéciaux et des prestations adéquates aux personnes les plus vulnérables afin d’assurer leur droit à la protection sociale
* Améliorer la gestion des catastrophes en faveur des groupes les plus vulnérables
 |
| **V. Cadre législatif et réglementaire**  | * Renforcer le cadre législatif et réglementaire relatif aux droits à la protection sociale tout en veillant à une meilleure harmonisation et application des textes
* Capitaliser et valoriser les mesures et réformes budgétaires et fiscales ayant un impact positif sur les populations les plus vulnérables
 |

##### Objectifs et résultats attendus

Objectif global : Améliorer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux les plus pauvres et chroniquement vulnérables.

Objectifs spécifiques :

* OS1 : Garantir et sécuriser l’accès des plus vulnérables aux revenus et aux moyens d’existence en milieu rural ;
* OS2 : Promouvoir et faciliter la mise en œuvre coordonnée d’actions envers les plus pauvres, par les acteurs de mise en œuvre de l’Initiative 3N.

Résultats attendus :

* Résultat 1.1 : L’accès des plus pauvres et chroniquement vulnérables à un revenu minimum est garanti et sécurisé ;
* Résultat 1.2 : L’accès des plus pauvres aux moyens d’existence et aux sources de revenus est amélioré ;
* Résultat 1.3 : Des mécanismes promouvant des prix rémunérateurs pour les petits producteurs tout en mitigeant l’effet de l’inflation saisonnière sur les plus pauvres sont mis en place ;
* Résultat 1.4 : Les cantines scolaires sont développées et pérennisées ;
* Résultat 2.1 : La sensibilisation et l’accompagnement des acteurs de mise en œuvre de l’Initiative 3N pour la prise en compte des besoins spécifiques des plus pauvres et vulnérables sont assurés ;
* Résultat 2.2 : Un cadre de référence technique et stratégique pour les transferts sociaux pour la sécurité alimentaire est développé ;
* Résultat 2.3 : Les mécanismes de gouvernance, de suivi et de redevabilité des engagements et actions ciblant les plus vulnérables sont améliorés.

##### Modalités de mise en œuvre

Ce programme vise à être mis en œuvre par une large gamme d’institutions et d’acteurs afin de faire converger les interventions vers les ménages ruraux les plus pauvres et vulnérables. L’action phare concerne la mise en œuvre de transferts sociaux pluriannuels (sous forme de transferts monétaires) par la Cellule Filets Sociaux du DNPGCA. Mais ces actions doivent s’accompagner de mesures complémentaires par les institutions du secteur (communication pour le changement de comportement et l’adoption de bonnes pratiques, accès aux kits productifs, cantines scolaires, achats institutionnels garantissant des débouchés aux petits producteurs…).

L’ancrage institutionnel et le cadrage stratégique et technique doivent être renforcés afin d’assurer une tutelle appropriée ainsi que la supervision, la coordination et le suivi rapproché des effets du programme.

##### Coût estimatif

Les coûts estimés du Programme stratégique « Réduction de l’insécurité alimentaire chronique par des mécanismes durables de protection sociale et d’accès aux moyens d’existence » pour la période 2016-2020 sont de **74,894 milliards de FCFA**.

##### Tableau de bord

| **Indicateurs** | **Réf. 2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS1 : Garantir et sécuriser l’accès des plus vulnérables aux revenus et aux moyens d’existence** |
| Pourcentage (%) de ménages en insécurité alimentaire chronique bénéficiaires de transferts sociaux prévisibles/pluriannuels participant aux mesures d’accompagnement  | ~~-~~ | 90 | 90 | 90 | 90 | 90 |
| Nombre de ménages en insécurité alimentaire chronique bénéficiaires de transferts sociaux prévisibles/ pluriannuels | 50 945 | 83 576 | 92 676 | 132 676 | 172 676 | 212 676 |
| Pourcentage (%) de ménages en insécurité alimentaire chronique bénéficiaires de transferts sociaux prévisibles/pluriannuels caractérisés de pauvres | 79 | NA | 80 | NA | 80 | 80 |
| Nombre d’écoles primaires disposant de cantine scolaire  |  | 2 048 |  |  |  |  |
| Part (%) du volume des stocks nationaux approvisionnés selon la stratégie nationale d’achats aux petits producteurs | ND | - | 10 | 15 | 15 | 15 |
| **OS2 : Promouvoir et faciliter la mise en œuvre coordonnée d’actions envers les plus pauvres par les acteurs de mise en œuvre de l’Initiative 3N** |
| Existence d’un document de référence du cadre technique, stratégique et institutionnel pour les transferts sociaux (pluriannuels) et précisant les rôles respectifs des institutions et leur coordination | - | - | - | 1 | - | - |

## 3.10. PS10 : Gestion de l’insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise

##### Contexte et Justification

Le Niger est confronté à une diversité de risques et a expérimenté ces dernières années des crises humanitaires d’ampleur résultant de sécheresses, d’invasion acridienne ou encore de l’impact de conflits dans les pays voisins. Chaque année ce sont en moyenne 1 à 2 millions de personnes qui nécessitent des interventions ponctuelles pour soutenir leur sécurité alimentaire. Les épisodes de crises alimentaires d’ampleur ces dernières années ont pu toucher jusqu’à 8 millions de personnes avec des centaines de milliers d’enfants en situation de malnutrition aigüe.

Pour faire face à ces conjonctures, le Niger s’est doté depuis plus de 30 ans d’un Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises qui a acquis une expérience reconnue et a évolué progressivement pour s’adapter aux besoins et aux leçons apprises.

Dès sa création, la stratégie de l’Initiative 3N a visé, à travers son axe stratégique 3, à intégrer et assurer la complémentarité des efforts de développement pour l’atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour tous d’une part, et les actions d’urgence lorsqu’elles sont nécessaires d’autre part afin d’éviter que des situations conjoncturelles deviennent un frein ou obstacle pour l’atteinte des objectifs de développement que se fixent le pays.

Le présent programme stratégique correspond principalement aux interventions en lien avec la gestion de l’insécurité alimentaire aigüe transitoire, qu’elle soit :

* saisonnière et récurrente dans le cas des périodes de soudure particulièrement difficiles localisées dans des zones affectées par des échecs de production ;
* de grande ampleur dans le cas de crises alimentaires majeures suite à une sécheresse sévère, à une invasion acridienne importante ;
* résultant de chocs soudains (inondations) et/ou complexes (conflits entrainant des mouvements de population…) et généralement accompagnée d’autres besoins humanitaires (non-vivre, abris, etc.).

Pour faire face à ces situations ce Programme Stratégique comprend à la fois les mesures de veille et d’anticipation, de réduction des risques, et de réponses d’urgence proprement dites. La veille et l’anticipation sont assurées par la fonctionnalité des systèmes d’information et d’alerte qui doivent permettre de se préparer et de répondre précocement pour limiter l’impact des chocs. Ils permettent également d’évaluer le nombre de personnes ou ménages affectés et leurs besoins.

La réduction des risques comprend en particulier des mesures de préparation et de prévention, tel que l’existence et l’entretien de stocks alimentaires (en nature ou en espèces) nationaux et régionaux, les mécanismes d’assurance en cas de sécheresse (tel le mécanisme ARC *African Risk Capacity*) et d’autres éléments inclus dans la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes.

Enfin les réponses d’urgence recouvrent les actions humanitaires qui s’imposent pour répondre aux besoins en situation de crises, en termes de sécurité alimentaire, de nutrition, de protection des moyens d’existence, de sécurité des personnes et des infrastructures etc.

##### Objectifs et résultats attendus

Objectif global : Améliorer l’anticipation, la gestion, la coordination des réponses aux crises et catastrophes.

Objectifs Spécifiques :

* OS1 : Anticiper et apporter des réponses ponctuelles à l’insécurité alimentaire saisonnière ;
* OS2 : Anticiper et apporter des réponses aux catastrophes et crises soudaines (inondations, mouvements de population) ;
* OS3 : Assurer la coordination et le pilotage des mécanismes d’anticipation et de réponse aux crises et catastrophes.

Résultats attendus :

* Résultat 1.1 : Les mécanismes d’anticipation, d’alerte précoce et de prévention sont en place et performants ;
* Résultat 1.2 : Les réponses saisonnières sont appropriées, ponctuelles et efficaces ;
* Résultat 2.1 : Des mécanismes de veille et d’évaluation rapide et fiable des besoins existent ;
* Résultat 2.2 : Des réponses appropriées et coordonnées sont mises en œuvre en cas de crises et catastrophes soudaines ;
* Résultat 3.1 : Les mécanismes de programmation, budgétisation, suivi et évaluation des différentes structures du DNPGCCA sont coordonnés et consolidé ;
* Résultat 3.2 : Les capacités des structures du Dispositif et des acteurs du domaine sont renforcées ;
* Résultat 3.3 : La coordination des actions de prévention, d’anticipation et de réponse aux crises et catastrophes est assurée.

##### Modalités de mise en œuvre

Ce programme est mis en œuvre principalement à travers le DNPGCA via la cellule de coordination du Système d’Alerte Précoce, la Cellule Crise Alimentaire et son Secrétariat Permanent. Certaines actions, en particulier de l’OS2, relève désormais du Ministère de l’Action Humanitaire et Gestion des Catastrophes. La coordination et le partage d’information entre acteurs, y compris les acteurs humanitaires non-étatiques sont cruciaux pour la mise en œuvre optimale du Programme.

##### Coût estimatif

Les coûts estimés du Programme stratégique « Gestion de l’insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise » pour la période 2016-2020 sont de **169,060 milliards de FCFA**.

##### Tableau de bord

| **Indicateurs** | **Réf. 2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS1 : Anticiper et apporter des réponses ponctuelles à l’insécurité alimentaire saisonnière** |
| Disponibilité *à temps d*es informations sur les zones vulnérables et le nombre de personnes en insécurité alimentaires sévères et modérées à l’issue de la campagne *(déc-janv)* | Déc | Déc | Déc | Déc | Déc | Déc |
| Disponibilité *à temps d*es données réactualisées sur les zones vulnérables et le nombre de personnes en insécurité alimentaires sévères et modérées (besoins en période de soudure) *(avril-mai)* | Mai | Mai | Mai | Mai | Mai | Mai |
| Stock national de sécurité (tonnes) | 30 000 | 30 375 | 35 000 | 40 000 | 45 000 | 50 000 |
| Reserve alimentaire stratégique (tonnes)  |  |  |  |  |  |  |
| Nombre de ménages en insécurité alimentaire sévère bénéficiaires de la réponse par des outils du DNPGCA | 80 000 | 80 000 | 85 000 | 90 000 | 95 000 | 100 000 |
| Quantité de céréales mobilisée pour les ventes à prix modérés (tonnes) | 63 000  | 42 000 | 80 000 | 80 000 | 80 000 | 100 000 |
| **OS2 : Anticiper et apporter des réponses aux catastrophes et crises soudaines** |
| Nombre de ménages victimes d’inondations pris en charge | 9 686 | 11 977  |  |  |  |  |
| Nombre de ménages victimes des conflits pris en charge | 235 390 |  |  |  |  |  |
| **OS3 : Assurer la coordination et le pilotage des mécanismes d’anticipation et de réponse aux crises et catastrophes** |
| Pourcentage des instances de coordination interne fonctionnelles au niveau national | - | 40% | 45% | 60% | 75% | 80% |
| Pourcentage des instances de coordination et externe fonctionnelles au niveau national | - | 66% | 70% | 75% | 75% | 75% |
| Pourcentage des instances de coordination interne fonctionnelles au niveau régional | - | ND | 40% | 40% | 40% | 40% |
| Pourcentage des instances de coordination externe fonctionnelles au niveau régional | ND | ND | 40% | 40% | 40% | 40% |
| Disponibilité à temps du plan de soutien | - | Jan | Jan | Jan | Jan | Jan |
| Disponibilité à temps de la revue des réponses du DNPGCA | - | Déc | Déc | Déc | Déc | Déc |

## 3.11. PS11 : Amélioration de l’état nutritionnel des nigériennes et des nigériens

##### Contexte et Justification

Malgré la prise de conscience et l’engagement grandissants des autorités et des parties prenantes dans le domaine de la nutrition, les fortes prévalences de la sous-nutrition sous toutes ses formes, les carences nutritionnelles et l’émergence des maladies non transmissibles en lien avec la nutrition demeurent un défi crucial à relever au Niger.

En effet les taux de malnutrition dépassent très souvent les seuils d’alerte et même d’urgence fixés par l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Près de deux enfants de moins de cinq ans sur cinq souffrent aujourd’hui de malnutrition chronique, c’est-à-dire d’un retard de croissance (une petite taille par rapport à son âge). Ce statut nutritionnel entrave le développement du cerveau et du système immunitaire, rendant les individus plus sensibles aux maladies, confrontés à des difficultés durant leur scolarité (développement psychomoteur et cognitif de l’enfant sous optimal), puis plus tard, à une activité économique réduite et donc une plus faible capacité à générer des revenus. La malnutrition chronique durant la petite enfance est également à l’origine de maladies non transmissibles chez l’adulte (hypertension, diabète, surpoids/obésité, etc.) faisant peser sur le pays le double fardeau de la malnutrition.

Parmi les nombreuses causes et facteurs contributifs de la malnutrition chronique, il faut noter qu’au Niger plus du quart (27%) des enfants naissent avec un faible poids de naissance, indication d’un retard datant de la vie intra-utérine et augmentant considérablement les risques d’être atteint de malnutrition dans les premières années de sa vie. Ce retard est souvent lié à la santé de la mère, à son statut nutritionnel (notamment si elle aussi a souffert de malnutrition chronique durant sa petite enfance), à son âge et à l’écart entre les grossesses. Les carences en micronutriments, souvent qualifiées de « tueur silencieux », sont également très fréquentes. Près des trois quarts (73%) des enfants de moins de cinq ans souffrent d’anémie, un indicateur de carences en fer, un des micronutriments clés essentiels à la survie, à la croissance et au développement de l’enfant. L’anémie touche aussi plus de la moitié (56%) des femmes nigériennes en âge de procréer. Les autres carences en micronutriments y compris en acide folique, vitamine A et zinc, sont également élevés. Enfin, plus de 80% de la population risque des troubles dus aux carences en iode car le sel consommé est principalement non iodé ou en dessous du seuil optimal requis. Les troubles dus aux carences en iode sont l’une des causes les plus connues de retard mental et de troubles durant la grossesse pouvant occasionner la mort du fœtus dans l’utérus ou la naissance d’un enfant mort-né.

Enfin, la malnutrition aiguë, affecte chaque année plus d’un million d’enfants dont au moins 350 000 sous la forme la plus sévère (MAS) et parmi ceux-ci quelque 55 000 enfants présentent des complications médicales sérieuses qui nécessitent une hospitalisation et des soins intensifs.

De tels niveaux de malnutrition ont des conséquences alarmantes :

* Plus de 46 000 décès annuels d’enfants sont estimés être liés à la sous-nutrition (toutes formes confondues : malnutrition chronique, aigue et carence en micronutriments) ;
* Le manque à gagner pour le Produit Intérieur Brut (PIB) est considérable. Le rapport global de nutrition de 2014 estime que les pays connaissant le fardeau de la sous-nutrition en Afrique perdent 8% à 20% de leur PIB ;
* Les investissements dans le secteur de l’éducation ne produisent pas les résultats escomptés car les enfants ont un potentiel d’apprentissage plus limité par un statut nutritionnel amoindri ;
* La capacité d’initiative et de travail est affectée et la productivité est réduite, ce qui contribue au cycle vicieux de la pauvreté et de la sous nutrition.

Depuis 2005, le Niger s’est doté de divers programmes et stratégies dans le domaine de la nutrition. Le Programme de Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aiguë (PCIMA) a été mis en place en 2005. La Politique Nationale d’Alimentation et de Nutrition (PNAN), élaboré en 2006 a été revue et une Politique Nationale de Nutrition (PNN) a été formulée et validée en 2012.

Le PCIMA, premier programme, à l’échelle nationale, a démontré l’impact positif de la prise en charge des cas de Malnutrition Aiguë Sévère (MAS) et de la Malnutrition Aiguë Modérée (MAM) sur la baisse de la mortalité. Cependant, traiter les enfants déjà atteints de MAS ou de MAM ne permet pas de prévenir ce problème à la source. Quant à la PNN, elle a mis principalement l’accent sur les interventions spécifiques en nutrition et prenant insuffisamment en compte l’aspect multisectorielle de la nutrition.

C’est pourquoi un chantier d’élaboration d’une Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle a été initié en 2015, qui marque un changement fondamental dans la stratégie de lutte contre la malnutrition, en introduisant une approche multisectorielle de la prévention tout en maintenant une capacité de traiter les enfants touchés par la malnutrition aiguë modérée ou sévère. Le Cadre Conceptuel de la Nutrition élaboré par l’Unicef en 1990 d’une part et une importante publication du journal scientifique le Lancet en 2012 d’autre part, mettent en évidence que la nutrition est par définition une question multifactorielle et donc un domaine multisectoriel. Une approche globale s’impose qui combine la mise en œuvre d’actions dites spécifiques à la nutrition, ayant des effets directs sur le statut nutritionnelle et la réduction de la malnutrition, en particulier issues des domaine de la santé et de l’eau/assainissement, et d’actions dites « sensibles » à la nutrition qui proviennent de secteurs aussi divers que le développement agricole, l’environnement, l’éduction, la protection sociale etc. Une telle approche implique des changements d’orientations, de coordination et de responsabilités organisationnelles. Pour améliorer durablement le statut nutritionnel de la population et en particulier des catégories plus exposées (enfants de moins de 5 ans, femmes en âge de procréer) il est nécessaire de mettre en œuvre de manière coordonnée des actions complémentaires qui produisent par synergie des effets significatifs, soutenues par un engagement politique, une bonne coordination et une implication forte de tous les acteurs du développement.

La nouvelle Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle fixe le cadre de ces interventions.

**ENCADRE : LES « PILIERS » DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE NUTRITIONNELLE**

**Engagement 1**: Gouvernance de la nutrition

Les politiques et structures qui assurent et améliorent la sécurité nutritionnelle et le cadre de vie des Nigériennes et des Nigériens, particulièrement au niveau des groupes vulnérables, sont formulées et guident les décisions et actions du Gouvernement et de ses partenaires.

**Engagement 2**: Interventions nutritionnelles spécifiques visant la fenêtre des « 1000 jours » et les adolescents

Le Niger s’engage à assurer une nutrition et un développement optimal pour chaque enfant, une nutrition adéquate durant l’adolescence en particulier pour les jeunes filles, et un apport nutritionnel approprié pendant la grossesse et l’allaitement.

**Engagement 3**: Disponibilité, accessibilité aux aliments sains et diversifiés en toute saison

Le Niger s'engage à créer les conditions d’une disponibilité et d’une consommation accrue d'aliments nutritifs et divers, pour garantir une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et ceci durant toutes les périodes de l'année, y compris la période de soudure.

**Engagement 4**: Accès à l’eau potable et à un environnement sain

Le Niger s’engage à développer et à mettre à l’échelle des stratégies permettant un accès à l’eau potable, et aux infrastructures d’hygiène et d’assainissement pour assurer la sécurité nutritionnelle des enfants, des femmes et des hommes.

**Engagement 5**: Renforcement de la résilience des ménages et communautés vulnérables

Le Niger s’engage à ce qu’un socle de protection sociale ou des programmes de protection sociale contribuent directement ou indirectement à la promotion de la sécurité nutritionnelle en particulier pour les catégories les plus vulnérables.

**Engagement 6**: Nutrition et éducation

Le Niger s'engage à faire du cadre éducatif formel et informel un vecteur de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin de maintenir les bonnes pratiques, attitudes et connaissances nutritionnelles chez les enfants et adolescents de manière durable.

**Engagement 7**: Lutte contre les maladies non transmissibles liées à la nutrition

Le Niger s’engage à lutter contre le surpoids et l’obésité, y compris la surnutrition des enfants, et à réduire l’incidence des maladies non transmissibles (prévenir et contrôler les maladies liées à la mauvaise alimentation et ses conséquences).

**Engagement 8**: Communication pour le Changement Social et de Comportement favorable à la Nutrition

Le Niger s’engage à développer et mettre à l’échelle des stratégies de communication cohérentes et multisectorielles assurant un support politique, des changements sociaux et de comportements favorisant une meilleure nutrition.

L’enjeu principal de ce Programme Stratégique est d’accompagner les acteurs de l’Initiative 3N à maximiser leur impact sur la prévention de la malnutrition et sur l’amélioration de l’état nutritionnel de la population, tout en intégrant les actions d’autres acteurs jouant un rôle direct dans le domaine de la nutrition. Ce programme fait également le lien avec le contenu du Pilier 2 « Renforcer la nutrition des ménages vulnérables » des Priorités Résilience Pays AGIR, dont le document stratégique a été validé en avril 2015.

Le Programme est structuré de manière à promouvoir, mettre en cohérence et réaliser le suivi :

* d’une part, des interventions « sensibles à la nutrition » de l’ensemble des acteurs de l’I3N, qui doivent contribuer à la prévention des différentes formes de malnutrition par la mise en œuvre d’actions qui favorisent la bonne nutrition ;
* d’autre part, des actions « spécifiques à la nutrition » (en particulier dans le domaine de la santé et de l’accès à l’eau potable), qui comprennent aussi bien des actions de prévention des différentes formes de malnutrition que de traitement par la prise en charge médicale des cas de malnutrition aigüe dans les structures sanitaires pour éviter la surmortalité des enfants en particulier pendant les pics récurrents de malnutrition aigüe en lien avec la période de soudure.

Enfin le programme intègre également la création d’un environnement favorable à la nutrition. Ceci couvre les efforts de coordination, de planification et de suivi conjoints à tous les niveaux, qui doivent être renforcés en particulier à travers la mise en œuvre des mécanismes de mise en œuvre et de gouvernance de la nouvelle PNSN. Enfin le besoin de mobilisation des financements, d’accompagnement, de communication et de renforcement des capacités des acteurs est central pour assurer que l’ensemble des politiques, stratégies, programmes et indicateurs de suivi des actions des différents sous-secteurs intègrent la nutrition et permettent d’illustrer et de maximiser leur contribution à l’amélioration du statut nutritionnel et à la prévention de la malnutrition.

Ce Programme, de même que, plus largement, la PNSN, cible prioritairement les catégories les plus vulnérables à la malnutrition : enfants de moins de 5 ans, et en particulier ceux de moins de 2 ans, femmes enceintes et allaitantes, adolescents, ménages pauvres en situation récurrente d’insécurité alimentaire. On parle ainsi d’agir prioritairement sur la « fenêtre des 1 000 jours » soit les 1 000 premiers jours de la vie : de la conception au 2ème anniversaire de l’enfant. Sa mise en œuvre peut être graduelle et cibler prioritairement des zones géographiques connaissant des prévalences particulièrement élevés de malnutrition.

##### Objectifs et résultats attendus

Objectif global : Améliorer l’état nutritionnel des nigériens et réduire la prévalence des différentes formes de malnutrition.

Objectifs spécifiques :

* OS1 : Maximiser l’impact des actions nutritions sensibles, en particulier celles des acteurs de mise en œuvre de l’Initiative 3N ;
* OS2 : Renforcer la mise en œuvre des actions nutrition spécifiques de prévention et de traitement de la malnutrition ;
* OS3 : Créer un environnement favorable à la sécurité nutritionnelle.

Résultats attendus :

* Résultat 1.1 : Les conditions d’une disponibilité et d’une consommation accrue d’aliments nutritifs et diversifiés pour garantir une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate en toute période de l’année, y compris la période de soudure sont crées (Engagement 3, PNSN) ;
* Résultat 1.2 : Des stratégies permettant un accès à l’eau potable, et aux infrastructures d’hygiène et d’assainissement pour assurer la sécurité nutritionnelle des enfants, des femmes et des hommes à développer et à mettre à l’échelle sont developpées (Engagement 4, PNSN) ;
* Résultat 1.3 : Les systèmes de protection sociale sont renforcés pour proteger les moyens d’existence des catégories les plus vulnérables et ameliorer leur situation alimentaire et nutritionelle (Engagement 5, PNSN) ;
* Résultat 1.4 : Le cadre éducatif formel et informel, vecteur de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle permet de maintenir les bonnes pratiques, attitudes et connaissances nutritionnelles chez les enfants et adolescents de manière durable (Engagement 6, PNSN) ;
* Résultat 2.1 : Une nutrition et un développement optimal pour chaque enfant, une nutrition adéquate durant l’adolescence en particulier pour les jeunes filles, et un apport nutritionnel approprié pendant la grossesse et l’allaitement (Engagement 2, PNSN) ;
* Résultat 2.3 : Le surpoids et l’obésité, et l’incidence des maladies non transmissibles liées à la mauvaise alimentation sont contrôlés (Engagement 7, PNSN) ;
* Résultat 3.1 : Les politiques qui assurent et améliorent la sécurité nutritionnelle et le cadre de vie des Nigériennes et des Nigériens, particulièrement au niveau des groupes vulnérables, sont formulées et guident les décisions et actions du Gouvernement et de ses partenaires, et les structures d’appui à la mise en œuvre renforcées (Engagement 1, PNSN) ;
* Résultat 3.2 : Les stratégies de communication cohérentes et multisectorielles assurant un support politique, des changements sociaux et de comportements favorisent une meilleure nutrition (Engagement 8, PNSN).

##### Modalités de mise en œuvre

Le programme est mis en œuvre, suivi et évalué à travers le Plan d’Action 2017-2019 de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle.

##### Coût estimatif

Les coûts estimés du Programme stratégique « Amélioration de l’état nutritionnel des nigériennes et des nigériens » pour la période 2017-2020 sont issus du chiffrage du Plan d’Action 2017-2019 de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle. Les coûts des actions des OS1 et OS2 correspondent aux coûts des Engagements 2 à 7 de la PNSN mais ne sont pas comptabilisés dans le PA i3N, ils peuvent être consultés dans le document du Plan d’Action de la PNSN. Les coûts des actions des Engagements 1 et 8 de la PNSN sont reportés au titre de l’OS3 (*Créer un environnement favorable à la sécurité nutritionnelle)* du PS11, soit **18,275 milliards de FCFA.**

##### Tableau de bord

| **Indicateurs** | **Réf. 2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS1 : Maximiser l’impact des actions nutritions sensibles, en particulier celles des acteurs de mise en œuvre de l’Initiative 3N** *(PM : financement et mise en œuvre des actions des engagements 3, 4, 5, 6 de la PNSN)* |
| Pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable (Enquêtes de Pauvreté) (%) |  | - | - | - | - |  |
| Pourcentage de non-céréales dans l’apport calorifique (%) | 31% | - | - | - | - | 40% |
| Taux d’accès des ménages au service basique d’eau potable en milieu rural (%) | 17% |  |  |  |  | 50% |
| Taux d’accès des ménages aux équipements de lavage des mains au savon (%) | ND |  |  |  |  | 50% |
| **OS2 : Renforcer la mise en œuvre des actions nutrition spécifiques de prévention et de traitement de la malnutrition** *(PM : financement et mise en œuvre des actions des engagements 2 et 7 de la PNSN)* |
| Taux de prise en charge des enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère (MAS) (%) | 82,1 | - | - | - | - | 100 |
| Taux de prise en charge des enfants souffrant de malnutrition aiguë modérée (MAM) (%) | 52,5 | - | - | - | - | 70 |
| Nombre de centres de récupération nutritionnelle ambulatoire pour malnutrition aiguë modérée (CRENAM) existants | 1 113 | 1 163 | 1 213 | 1 263 | 1 313 | 1 363 |
| Nombre de centres de récupération nutritionnelle ambulatoire pour malnutrition aiguë sévère (CRENAS) existants | 913 | 963 | 1 013 | 1 063 | 1 113 | 1 163 |
| Nombre de centres de récupération nutritionnelle à l’intensif (CRENI) fonctionnels | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 |
| Taux d’allaitement maternel exclusif (%) | 23 | 28,4 | 33,8 | 39,2 | 44,6 | 50 |
| Proportion des ménages utilisant du sel iodé (%) | 20,9 | 26,7 | 36,2 | 45,7 | 55,2 | 65 |
| **OS3 : Créer un environnement favorable à la sécurité nutritionnelle***(inclure couts estimatifs des engagements 1 et 8 de la PNSN)* |
| Nombre de politiques sectorielles intégrant le volet de sécurité nutritionnelle | ND | 1 | 1 | 2 | 1 | 5 |

## 3.12. PS12 : Amélioration de l’environnement institutionnel de mise en œuvre de l’Initiative 3N

##### Contexte et justification

La sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durables au Niger nécessitent des interventions techniques plurielles et des mesures institutionnelles pertinentes. En effet, toutes les analyses sur le secteur révèlent que l’une des causes de la faible performance dans ce domaine, réside dans le déficit de gouvernance dû au fractionnement excessif du cadre institutionnel, au cloisonnement des interventions, à la faiblesse institutionnelle des acteurs et à l’insuffisance des outils méthodologiques et techniques de gestion. L’amélioration de cette situation est au cœur de l’axe 5 de la stratégie de l’initiative 3N, dont l’objectif est d’accroître l’efficacité des interventions dans le secteur. Les mesures préconisées, à cet effet, ont fait l’objet du PIP 11 dans le premier Plan d’Investissement. Les résultats obtenus ont permis de constater une amélioration sensible sur plusieurs aspects importants de la gouvernance sectorielle, notamment : le leadership de l’Etat, la coordination intra sectorielle, la concertation des acteurs, le pilotage stratégique des programmes, la mobilisation des ressources nécessaires au développement du secteur.

En effet, l’existence de documents d’orientation sur le long terme et d’une administration de coordination sectorielle a renforcé la qualité des programmations sous-sectorielles et leur alignement aux priorités nationales. Les administrations publiques du secteur plus équipées et mieux appuyées affirment leur leadership dans la conduite du développement. Les mécanismes de concertation et de pilotage initiés renforcent l’implication des acteurs à tous les niveaux. La promotion des approches plus intégrées (ex : communes de convergence, maison du paysan, etc.) atténue sensiblement les contraintes institutionnelles, méthodologiques et techniques de mise en œuvre de l’Initiative 3N sur le terrain. Les nombreuses études et réflexions réalisées ont permis de documenter des thématiques importantes et d’engager des réformes sur les mécanismes de financement dans le secteur, le système d’appui conseil aux producteurs, la résilience et la dimension multisectorielle de la nutrition, le système de suivi-évaluation, l’application des Directives sur la réforme des finances publiques, etc.

Ces efforts d’études, de réformes, de plaidoyer et de promotion de la concertation ont eu des effets appréciables sur la situation du secteur. Le niveau de financement était inférieur à 100 milliards de FCFA par an avant l’avènement de l’initiative 3N, est passé à plus de 300 milliards de FCFA en moyenne par an sur la période 2011-2015. La connaissance des potentialités et opportunités du secteur s’est fortement améliorée et l’effectif des investisseurs privés a connu une évolution sensible avec de nouveaux promoteurs. Le nombre des projets et programmes de développement dans le secteur (67 en 2012 et 110 en 2015) s’est accru, cela y compris dans la consistance de leur financement. Il en est de même pour les partenaires d’appui dont les interventions de plus en plus sont orientées sur des appuis de moyen-long terme.

La visibilité et la crédibilité du secteur se sont renforcées grâce aux efforts de communication et une forte volonté politique au plus haut sommet de l’état. Ceci a permis l’appropriation de l’esprit et des orientations de l’initiative 3N tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du pays, ce qui a renforcé le partenariat pour la mobilisation de ressources en faveur du secteur.

Le système de suivi-évaluation mis en place a permis de disposer les progrès réalisés et les avantages générés par la mise en œuvre de l’Initiative 3N. Il a aussi permis de renforcer les dispositifs sous sectoriels par l’effort de structuration pour la centralisation et le traitement des données. Le Système Automatisé de Suivi-Évaluation (SASE) dont la mise à jour est en cours constitue un progrès important dans l’amélioration du dispositif de suivi-évaluation.

En dépit des résultats ci-dessus et au regard de la nature institutionnelle particulière du secteur, le besoin de mise en cohérence et de recherche de synergie pour une meilleure efficacité des interventions constitue un véritable enjeu de gouvernance qui conditionne la réalisation des objectifs de l’initiative 3N. Le défi majeur reste les difficultés d’impulser le changement d’attitude, l’évolution des comportements et le renforcement de la coordination intersectorielle.

Le Programme « Améliorer l’environnement institutionnel de mise en œuvre de l’Initiative 3N » intervient pour renforcer les acquis tout en s’adaptant aux évolutions de l’environnement institutionnel national et international qui imposent un effort soutenu de reformes. Il met l’accent sur le renforcement de la gouvernance et la coordination du secteur, l’amélioration des mécanismes de mise en œuvre, la communication sociale et le renforcement des acteurs institutionnels. Cette orientation se justifie au regard des chantiers ouverts et des difficultés relevées lors de la première phase ainsi que les multiples reformes dues aux engagements internationaux qui imposent de nouvelles règles dans les mécanismes de planification et de programmation de l’Etat. A cet effet, la réforme des finances publiques ainsi que le démarrage d’un contrat de réforme pour accompagner l’appui budgétaire au secteur, rappellent l’importance et les enjeux d’une coordination et d’une animation adéquate du secteur pour sa bonne performance.

##### Objectifs et résultats

Objectif global : Améliorer l’environnement institutionnel de mise en œuvre de l’Initiative 3N.

Objectif spécifique :

* OS1 : Améliorer la gouvernance et la coordination du secteur ;
* OS2 : Améliorer les mécanismes de mise en œuvre de l’Initiative 3N ;
* OS3 : Assurer la communication sociale et le renforcement des capacités.

Résultats attendus

* Résultat 1.1 : Les instruments et outils de gestion du secteur sont améliorés ;
* Résultat 1.2 : Le dispositif institutionnel pour la coordination et la synergie d’action sont améliorés ;
* Résultat 1.3 : La connaissance du secteur et la veille stratégique est amélioré ;
* Résultat 2.1 : Les mécanismes de financement sont améliorés ;
* Résultat 2.2 : Le système d’information et de Suivi évaluation sont améliorés ;
* Résultat 2.3 : Les approches et outils de mise en œuvre de l’Initiative 3N sont améliorés ;
* Résultat 3.1 : Les actions d’IEC/CCC sont intensifiées ;
* Résultat 3.2 : La visibilité de l’Initiative 3N et de ses réalisations est assurée ;
* Résultat 3.3 : Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs institutionnels de l’Initiative 3N sont accrues.

##### Modalités de mise en œuvre

Les Programmes annuels de travail du HC3N fixent les modalités de mise en œuvre des actions, dont l’exécution par les départements du HC3N se fera sous la supervision du Secrétaire Général qui veille à la coordination et à la complémentarité des interventions, vérifie la cohérence et la qualité des rapports et états financiers. L’exécution des actions, leur suivi technique et leur évaluation ainsi que la gestion et utilisation efficiente des ressources incombent aux différents départements suivant leur responsabilité spécifique.

Afin de tenir compte des conséquences potentielles sur la performance et l’efficacité, un accent particulier sera porté pour éviter la dispersion et la dilution des responsabilités et atténuer les lourdeurs. Autant que faire se peut, le faire-faire et le principe de la subsidiarité seront mis en avant pour pallier l’insuffisance du personnel dans la mise en œuvre des activités.

La mise en œuvre des programmes reposera essentiellement sur la recherche d’efficacité et se fera dans le strict respect des mécanismes de l’initiative 3N dont les caractéristiques principales sont l’inclusivité, la responsabilité, la subsidiarité, la concertation et le dialogue permanents. Le Haut-Commissaire veillera à la gouvernance et à l’application des engagements.

##### Coût estimatif

Les coûts estimés du Programme stratégique « Amélioration de l’état nutritionnel des nigériennes et des nigériens » pour la période 2016-2020 sont de **40,759** **milliards de FCFA**.

##### Tableau de bord

| **Indicateurs** | **Réf. 2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **2016-2020** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS1 : Améliorer la gouvernance et la coordination du secteur** |
| **Résultat 1.1 : Les instruments et outils de gestion du secteur sont améliorés** |
| Nombre de Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) élaborés par les Institutions du secteur | 0 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Nombre de stratégies sous-sectorielles sur le long terme élaborées par les Institutions du secteur | 1 | 0 | 1 | 3 | 0 | 0 | 4 |
| **Résultat 1.2 : Le dispositif institutionnel pour la coordination et la synergie d’action sont améliorés** |
| Nombre d’instances de gouvernance et de coordination créées | 264 | 22 | 21 | 0 | 0 | 0 | 307 |
| Nombre d’instances fonctionnelles (niveau national, régional, départemental, communal) | 34 | 48 | 116 | 176 | 238 | 353 | 353 |
| **Résultat 1.3 : La connaissance du secteur et la veille stratégique est amélioré** |
| Nombre d’études réalisées | - | 2 | 3 | 4 | 0 | 0 | 9 |
| Nombre de réformes impulsées | 3 | 2 | 0 | 1 | 1 | 2 | 9 |
| Nombre de nouveaux projets/programmes dont la formulation a été accompagnée par le HC3N | 3 | 5 | 7 | 10 |  |  |  |
| **OS 2 : Améliorer les mécanismes de mise en œuvre de l’Initiative 3N** |
| **Résultat 2.1 : Les mécanismes de financement sont améliorés** |
| Nombre de projets/programmes achevés et/ou en cours contribuant à la mise en œuvre de l’Initiative 3N | 160 | 115 | 120 | 130 | 125 | 125 | - |
| Montant global des financements mobilisés (milliards de FCFA) | 297,28 | 300 | 300 | 300 | 300 | 300 | 1 500 |
| Part de l’Etat dans les financements mobilisés (%) | 23,3 | 25 | 40 | 50 | 25 | 60 | 60 |
| Part des PTF dans les financements mobilisés (%) | 76,7 | 75 | 60 | 50 | 75 | 40 | 40 |
| **Résultat 2.2 : Les systèmes d’information et de Suivi évaluation sont améliorés** |
| Nombre de Rapports Bilan de l’Initiative 3N élaborés | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 |
| Nombre de Rapports Bilan Régional de l’Initiative 3N élaborés | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 40 |
| Nombre de Systèmes Automatisés de Suivi-Evaluation (SASE) au niveau régional opérationnels | 0 | 3 | 5 | 8 | 8 | 8 | 8 |
| **Résultat 2.3 : Les approches et outils de mise en œuvre de l’Initiative 3N sont améliorés** |
| Nombre d’approches nouvelles promues et développées | 0 | 3 | 3 | 1 | 1 | 0 | 8 |
| Pourcentage de communes disposant d’une Maison du Paysan complète | NA | 5 | 25 | 50 | 75 | 100 | 100 |
| Nombre de communes touchées par l’approche Communes de Convergence | 22 | 72 | 122 | 172 | 205 | 255 | 255 |
| **OS 3 : Assurer la communication sociale et le renforcement des capacités** |
| **Résultat 3.1 : Les actions d’IEC/CCC sont intensifiées** |
| Nombre d’IEC/CCC thématique en région | NA | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 |
| Nombre d’IEC/CCC thématique par commune | NA | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 40 |
| **Résultat 3.2 : La visibilité de l’Initiative 3N et de ses réalisations est assurée** |
| Existence d’une stratégie de communication | - | - | - | 1 | - | - | 1 |
| Existence d’un plan d’action associé à la stratégie de communication | - | - | - | 1 | - | - | 1 |
| **Résultat 3.3 : Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs institutionnels de l’Initiative 3N sont accrues** |
| Nombre d’institutions de mise en œuvre de l’Initiative 3N appuyées | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 25 |

# 4. Mécanisme institutionnel de gouvernance et de mise en œuvre

Le Cadre Stratégique de l’initiative 3N a déterminé les mécanismes institutionnels qui guideront la mise en œuvre du Plan d’Action 2016-2020, notamment dans le respect des Principes d’intervention, le rôle des parties prenantes ainsi que les dispositifs de gouvernance, de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation.

## 4.1. Principes d’intervention

Le Plan d’Action 2016-2020 a été élaboré dans l’esprit des principes fixés par le cadre stratégique de l’Initiative 3N qui consacrent la priorisation des actions et les principes d’intervention suivants :

* *la concentration* : les actions et appuis sont concentrés aux niveaux des communes, des villages agricoles et des exploitations familiales ;
* *le ciblage* : les actions et appuis sont ciblés sur l’amélioration significative des niveaux de productivité des systèmes de production et la prise en compte des groupes spécifiques comme les ménages vulnérables, les femmes, les jeunes, les personnes en situation d’handicap ;
* *la prise en compte du genre* : Il s’agit de veiller à une implication effective des représentants/tes des femmes, des jeunes, des personnes en situation d’handicap et des autres groupes vulnérables dans les différentes instances de gouvernance et de concertation mais également à leur accès aux ressources mobilisées et affectées à la mise en œuvre des interventions planifiées ;
* *la mobilisation et la responsabilisation* : il s’agit de créer les conditions favorables à l’implication effective et la participation responsable des acteurs à toutes les étapes du processus de conception et de mise en œuvre des interventions et, plus particulièrement, des organisations des producteurs, de la femme et la jeunesse afin de s’assurer leur appropriation.

Les institutions, maîtres d’ouvrage des différents programmes stratégiques, veilleront au respect de ces principes et au respect des engagements pris par le Niger et les accords spécifique convenus avec les partenaires. Elles veilleront aussi au respect de la bonne gouvernance et du principe de la subsidiarité dans la mise en œuvre qui autant que faire se peut, privilégiera l’appui à la demande et s’inscrira dans la stratégie de kits de service. La redevabilité et le devoir de compte rendu seront vérifiés à l’occasion des réunions du comité interministériel d’orientation de la mise en œuvre des programmes stratégiques.

## 4.2. Acteurs institutionnels et leurs rôles

En tant que stratégie de sécurité alimentaire globale, l’initiative 3N est multisectorielle et sa mise en œuvre implique forcément une diversité d’acteurs institutionnels dont les fonctions sont complémentaires pour l’atteinte des résultats. Dans ce cadre, huit (8) familles d’acteurs identifiées interviendront conformément à leurs mandats institutionnels en veillant à la synergie et à la complémentarité ainsi qu’au respect de la subsidiarité dans leur intervention. Il s’agit de l’administration publique, les institutions de représentation nationale (Assemblée Nationale, CESOC, etc.), les Communes et régions, les Organisations des Producteurs, le Secteur Privé, les Organisations de la Société Civile, les Institutions de recherche et de formation et les Partenaires Techniques et Financiers.

L’Etat du Niger est porteur de la stratégie 3N. Il est, à cet effet, responsable de la gouvernance globale du Plan d’action 2016-2020. L’ensemble des administrations publiques de l’Etat assureront la promotion du PA i3N notamment, l’impulsion et le plaidoyer politique et technique, l’établissement des normes appropriées, la programmation des activités, la mobilisation des ressources internes et la recherche du financement extérieur, le suivi, la supervision, le contrôle ainsi que le renforcement de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre. Les institutions concernées sont la présidence de la République et la Primature et leur services rattachées notamment le Haut-Commissariat à l’Initiative 3N et le DNPGCA, les Ministères de soutien (Plan, Finances, Affaires Étrangères et Coopération, les Ministères techniques sectoriels et leurs services déconcentrés, les Institutions spécialisées de recherche et de formation et les institutions nationalesde représentation).

Les Collectivités Territoriales (Communes et régions) identifiées comme porte d’entrée de l’Initiative impulseront les besoins d’investissements dont elles assureront la maîtrise d’ouvrage déléguée conformément à leurs mandats. Les OP sont porteuses d’initiatives d’investissement et sont à la fois bénéficiaires, porteurs de projets, contributeurs financiers et/ou prestataires de services. Il en est de même pour les opérateurs privés intervenant par des financements propres au développement de projets dans le secteur agricole qui seront fortement soutenus et accompagnés. Les organisations de la Société Civile contribueront à la mobilisation sociale, à la recherche du financement et à la mise en œuvre du Plan d’Action en tant qu’agences d’exécution et/ou prestataires de service. Les PTF sont des acteurs majeurs dans la mise en œuvre du Plan d’Action. Outre leur contribution au financement des actions, ils participeront à la concertation, à la supervision des interventions et à l’évaluation des résultats. Leur implication dans les actions de communication et de plaidoyer ainsi que leurs suggestions et propositions seront déterminantes dans la réalisation des objectifs attendus. Ils seront sollicités suivant une démarche concertée et coordonnée avec les administrations centrales et locales.

## 4.3. Gouvernance stratégique et technique

Le Plan d’Action sera mis en œuvre sous le leadership de l’Etat, des administrations déconcentrées et décentralisées et dans le respect des attributions et missions de chaque acteur institutionnel impliqué. La mise en œuvre du PA visera l’efficacité, la simplicité et l’implication de tous les acteurs sous le leadership de l’État à travers des institutions existantes et des instances créées aux différents niveaux administratifs. Il s’agira d’assurer le management global de la mise en œuvre du Plan d’Action tout en renforçant la participation des acteurs et en améliorant la situation induite par le fractionnement institutionnel du secteur qui rend difficile la programmation, la mise en cohérence et le suivi de l’action publique.

Le dispositif prévu sur la base des expériences antérieures, doit couvrir tous les besoins de gouvernance stratégique et opérationnelle, c’est-à-dire disposer des orientations et des décisions politiques claires en permanence, assurer le pilotage stratégique des programmes, renforcer la concertation des acteurs et assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre.

* *Les orientations et décisions politiques* : sont du ressort de l’État à travers ses institutions et services compétents notamment le Conseil des Ministres. Un Comité Interministériel d’Orientation (CIO) (décret 541/PRN/PM du 13 décembre 2012) regroupant les ministères parties prenantes de l’initiative 3N est mis en place avec pour mission d’avaliser les programmations, les bilans et les évaluations, d’assurer la veille sur l’évolution de la mise en œuvre et de donner des orientations politiques. Les administrations décentralisées relativement à leur rôle de planification du développement local reconnu par les textes ont le pouvoir de définir des priorités d’investissements dans leur circonscription en respect des orientations nationales.
* *Le pilotage stratégique des programmes :* est assuré par les ministères techniques maîtres d’ouvrage qui définissent les orientations stratégiques. Un Comité Multisectoriel de Pilotage Stratégique (CMPS) est mis en place pour assurer les planifications et les programmations, assurer la veille et la supervision de la mise en œuvre, mobiliser les acteurs sous sectoriels et renforcer leur concertation et faire les rapports au CIO. Le CMPS présidé par le Ministre secondé d’un PTF constitue un outil important qui renforce le pouvoir des Ministères dans la planification, la programmation, la coordination, la mobilisation, le suivi de la mise en œuvre et l’évaluation des résultats à l’échelle sous-sectorielle.
* *La coordination et le suivi de la mise en œuvre****:*** la question de la maîtrise d’ouvrage des programmes et la maîtrise d’œuvre étant réglée par le cadre stratégique, l’enjeu ici est la bonne coordination et le suivi efficace à l’échelle de la stratégie. Au niveau national, cette fonction est assurée par le Haut-Commissariat à l’Initiative 3N et à travers le fonctionnement du CIO et des CMPS. Au niveau déconcentré elle s’exerce dans le cadre des comités techniques régionaux, départementaux et communaux.
* *La concertation et le dialogue des acteurs :*la concertation entre les acteurs sera promue est renforcée à travers le cadre de concertation avec les PTF et le dispositif de concertation multi-acteurs au niveau national, régional, départemental et communal. Le cadre de concertation avec les PTF est prévu au niveau national. Il suit les engagements et l’alignement des PTF et alimente le processus de prise de décision par des suggestions pertinentes. Pour la concertation et le dialogue multi-acteurs le Cadre National de dialogue et de concertation des acteurs (CNDA) réunissant tous les acteurs sera revitalisé au niveau National. Il en sera de même au niveau déconcentré pour les Cadres régionaux, départementaux et communaux de concertation multi-acteurs présidés par les autorités administratives (Gouverneur, Préfet, Maire).



Dispositif institutionnel de mise en œuvre de l’Initiative 3N

Les fonctions ci-dessus convenablement exécutées permettront de réussir une mise en œuvre efficace de la stratégie dans un cadre de participation pleine et responsable de tous les groupes d’acteurs impliqués. L’ambition d’améliorer la gestion du secteur, d’affirmer le leadership de l’état et ses administrations seront au centre des préoccupations. Aussi, le renforcement du processus de décentralisation sera visé à travers des approches plus appropriées. Les communes et les régions sont des acteurs clés en tant que bénéficiaires, porteurs de projets, contributeurs financiers et prestataires de services. Elles assureront de manière permanente la mobilisation, la participation et l’adhésion des populations. Les conseils communaux et régionaux approuveront les requêtes exprimées dans leurs circonscriptions conformément à leurs principes et procédures de fonctionnement. Ils contribuent ainsi à assurer la cohérence des actions à la base et participent au suivi de leur mise en œuvre. Enfin, ils font remonter les préoccupations et attentes de la base respectivement au niveau hiérarchique.

Une étude sera menée pour évaluer l’efficacité des différents dispositifs et apprécier leur pertinence. A son issue, une restructuration de cet instrument pourrait être apportée.

## 4.4. Mise en œuvre opérationnelle

La maîtrise d’ouvrage des programmes est assurée par les ministères et administrations de missions identifiées.

Tableau 3 : Maitrise d’ouvrages des programmes stratégiques

| **Programmes Stratégiques** | **Maitres d’ouvrage** |
| --- | --- |
| PS1 : Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques | MAG/EL |
| PS2 : Promotion du sous-secteur de l’hydraulique pastorale | MH/A |
| PS3 : Développement des filières et chaînes de valeurs agricoles | MAG/EL |
| PS4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l’Elevage  | MAG/EL |
| PS5 : Développement des filières et chaînes de valeur de produits forestiers non ligneux et halieutiques | ME/DD |
| PS6 : Renforcement de la coordination du développement des filières et chaines des valeurs des produits agro-sylvo-pastorales | MC/PSP |
| PS7 : Gestion durable des terres et des eaux | ME/DD |
| PS8 : Gestion de l’Environnement et amélioration du cadre de vie | ME/DD |
| PS9 : Réduction de l’insécurité alimentaire chronique par des mécanismes durables de protection sociale et d’accès aux moyens d’existence | DNPGCA |
| PS10 : Gestion de l’insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise | DNPGCA |
| PS11 : Amélioration de l’état nutritionnel des nigériennes et des nigériens | MSP (Dir. Nutrition) |
| PS 12 : Amélioration de l’environnement institutionnel de mise en œuvre de l’Initiative 3N | HC3N |

Conformément à leurs attributions habituelles dans la conduite du développement national, chaque Ministère technique détermine les objectifs sous sectoriels, assure la programmation des actions, coordonne la mise en œuvre et anime la concertation des acteurs sous sectoriels. Ils auront également à créer les conditions des mesures législatives, réglementaires et institutionnelles nécessaires à la création d’un environnement favorable au développement agricole et à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Au niveau déconcentré, les Services Techniques Décentralisés jouent également leurs rôles régaliens d’appui-conseil, de contrôle des investissements réalisés. La maîtrise d’ouvrage des Collectivités dans leur espace de compétence se fera conformément aux lois et règles sur la décentralisation.

Les maîtres d’œuvre seront des Unités ou Agence d’Exécution de Projet, des Services déconcentrés des départements ministériels, les organisations professionnelles, les ONG et Associations, les bureaux d’Etude et Entreprises Privées, des Etablissements Publics à caractère scientifique, économique, culturel ou social. Cette maîtrise d’œuvre est assurée sous le contrôle et la supervision des départements ministériels et de leurs services déconcentrés. La maîtrise d’œuvre par le secteur privé inclut les arrangements contractuels dans le cadre du partenariat Public-privé.

Le Haut-Commissariat à l’Initiative 3N fait la coordination, l’animation et le suivi-évaluation de la mise en œuvre au niveau global du Plan d’Action. Créé en septembre 2011 par Décret N°2011-407/PRN du 6 septembre 2011, le Haut-Commissariat à l’Initiative 3N (HC3N) assure la coordination de l’élaboration des programmes et projets, la réalisation des études techniques, financières et économiques, l’alignement, la mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles; la facilitation de l’orientation des actions des partenaires de l’Etat ou des collectivités ; la sensibilisation et l’information de l’opinion; la mobilisation des acteurs publics et privés et le renforcement de leur capacité; l’évaluation de l’impact global de l’Initiative 3N. Dans le cadre spécifique du suivi-évaluation, son objet principal est de fournir l’information nécessaire quant aux prises des décisions sur les choix des options techniques et les orientations nouvelles éventuelles.

## 4.5. Modalités de financement

L’option retenue par l’initiative 3N pour la mobilisation de ressources tient compte de toutes les modalités de financement en insistant particulièrement sur les efforts nationaux. A cet effet, Il est simplement à retenir que le PA sera financé à travers des systèmes classiques de financement public (budget de l’Etat, celui des collectivités, l’aide publique au développement, fonds communs, fonds de soutien ou de subvention etc.) ou privé (crédits bancaires, microfinance, contributions communautés, op, société civile, entreprises, etc.) ; des systèmes nouveaux de financement tels que le fonds d’investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) et le partenariat public-privé.

Le Fonds d’investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) vise à proposer un ensemble de mécanismes fédérateurs de financement des initiatives privées et publiques dans le but de coordonner la mobilisation des fonds, de les canaliser selon des dispositifs pérennes mis en place sous l’égide de l’Etat et de favoriser leur utilisation selon des principes et pratiques à travers trois (3) facilités, à savoir :

* Facilité 1 : « Soutien au financement Agricole », qui est relatif à l’appui public au crédit et qui valorise le dispositif de financement des banques et des systèmes financiers décentralisés (SFD) ;
* Facilité 2 : « Financement des Investissements structurants Agricoles », qui est relative aux infrastructures et autres actions structurantes à caractère communautaire ou public et qui valorise les mécanismes de financement des Collectivités territoriales mis en place par l’Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) ;
* Facilité 3 : « Financement du conseil Agricole, de la recherche et du renforcement de capacités », permettant de répondre aux sollicitations des producteurs dans les domaines cités et dont la gestion est basée sur une coresponsabilité entre l’Etat et les structures faitières des OP.

L’approche programme sera privilégié dans la mise en œuvre du plan d’action 2016-2020 avec plus d’investissement publics complétés par les appuis extérieurs.

## 4.6. Modalités de suivi-évaluation

Le plan d’action 2016-2020 fera l’objet d’un suivi-évaluation rigoureux. Le système initié doit s’insérer dans le dispositif global de suivi-évaluation de l’Initiative 3N et permettre de renseigner les progrès ainsi que les avantages générés par la mise en œuvre de l’Initiative 3N. A cet effet, il sera bâti sur un dispositif particulier permettant le suivi régulier de l’exécution des programmes stratégiques ainsi que l’évaluation des résultats (produits, effets, impacts).

Le suivi de l’exécution des interventions programmées sera assuré dans le cadre d’un dispositif articulé aux différents niveaux administratifs (communal, départemental, régional et central). Des outils appropriés seront élaborés à cet effet pour permettre la collecte, le traitement et la diffusion des informations. Au niveau communal, la collecte des informations sera assurée par les services techniques communaux chacun dans son domaine de compétence. Ces données sont centralisées et traitées au niveau des départements dans le cadre des comités techniques départementaux qui procèdent à leur transmission au secrétariat du CTR assuré par la coordination régionale de l’Initiative 3N. A ce niveau la coordination régionale de l’Initiative 3N centralise les données et les partage en réunion du CTR auquel tous les PTF impliqués participent en tant que membres. Elle les transmet au niveau central notamment au HC3N qui procède à leur diffusion en réunion des CMPS. Ce dispositif n’enlève en rien la responsabilité de chaque acteur de renseigner sa hiérarchie relativement aux informations sur les réalisations concernant son domaine de compétence. Le mécanisme de suivi de l’exécution sera renforcé par des missions de suivi et de supervision et l’organisation des revues conjointes périodiques à tous les niveaux ainsi que par l’instauration d’un système de rapportage approprié.

Le système de suivi évaluation s’inspirera de l’expérience antérieure du Plan d’Investissements. Il capitalise les outils et approches ainsi que les produits et les canaux d’information, le cadre logique intégrant les indicateurs du PDES, le cadre de mesure des résultats de l’Initiative 3N et le plan de suivi des indicateurs de l’Initiative 3N (résultats, indicateurs, valeurs de référence, valeurs ciblées, valeurs atteintes, écarts, analyse des écarts). Les sources sont les statistiques sectorielles produites par les différents départements ministériels ainsi que les statistiques nationales fournies par l’INS. S’agissant des flux rétroactifs d’informations et des données, le HC3N assure la coordination du suivi de l’exécution de l’Initiative en reposant d’abord sur les maîtres d’œuvre (unités et/ou organes de gestion et de pilotage des projets) dont les résultats sont capitalisés par les maîtres d’ouvrage (départements ministériels) pour servir de socle à l’évaluation des résultats. Dans cette dynamique, tous les organes au sein des dispositifs sont inter-liés pour assurer une plus grande fluidité des informations à chacun des niveaux de la hiérarchie. Une attention particulière sera portée sur l’opérationnalisation de la base de données en ligne SASE-i3N (Système Automatisé de Suivi-Évaluation de l’Initiative 3N).

# 5. coût du plan d’action

Le tableau suivant présente les coûts indicatifs du Plan d’Action 2016-2020 par domaines d’intervention et programmes stratégiques pour un total de **1 546,627 milliards de FCFA**.

| **Logique d’intervention** | **Coûts prévisionnels par année (millions de FCFA)** | **Total****2016-2020** |
| --- | --- | --- |
| **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** |
| **DOMAINE D’INTERVENTION 1 : MAITRISE DE L’EAU POUR LES PRODUCTIONS AGROSYLVOPASTORALES ET HALIEUTIQUES** | **46 434** | **121 762** | **145 312** | **158 253** | **119 433** | **591 194** |
| PS1 : Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques | 46 434 | 121 762 | 145 312 | 158 253 | 119 433 | 591 194 |
| PS2 : Promotion du sous-secteur de l’hydraulique pastorale | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| **DOMAINE D’INTERVENTION 2 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET CHAINES DES VALEURS AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES** | **42 619** | **54 646** | **58 377** | **60 951** | **58 876** | **275 469** |
| PS3 : Développement des filières et chaînes de valeurs agricoles | 24 218 | 28 503 | 30 388 | 31 243 | 34 230 | 148 580 |
| PS4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l’Elevage | 15 507 | 17 941 | 18 467 | 22 739 | 19 172 | 93 826 |
| PS5 : Développement des filières et chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux et halieutiques | 1 547 | 5 443 | 5 353 | 2 338 | 1 958 | 16 640 |
| PS6 : Renforcement de la coordination du développement des filières et chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques | 1 348 | 2 759 | 4 169 | 4 631 | 3 517 | 16 424 |
| **DOMAINE D’INTERVENTION 3 : GESTION INTEGREE ET DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT** | **66 927** | **68 125** | **75 897** | **83 632** | **82 397** | **376 978** |
| PS7 : Gestion durable des terres et des eaux | 61 375 | 61 590 | 69 577 | 76 442 | 76 277 | 345 260 |
| PS8 : Gestion de l’Environnement et amélioration du cadre de vie | 5 553 | 6 535 | 6 320 | 7 190 | 6 120 | 31 718 |
| **DOMAINE D’INTERVENTION 4 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE A L’INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE** | **45 827** | **50 953** | **57 307** | **58 141** | **50 001** | **262 228** |
| PS9 : Réduction de l’insécurité alimentaire chronique par des mécanismes durables de protection sociale et d’accès aux moyens d’existence | 10 360 | 13 709 | 17 245 | 17 055 | 16 525 | 74 894 |
| PS10 : Gestion de l’insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise | 34 717 | 34 717 | 34 717 | 33 183 | 31 727 | 169 060 |
| PS11 : Amélioration de l’état nutritionnel des nigériennes et des nigériens | 750 | 2 527 | 5 345 | 7 903 | 1 750 | 18 275 |
| **DOMAINE D’INTERVENTION 5 : CREATION D’UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A L’INITIATIVE 3N** | **6 535** | **10 122** | **8 942** | **7 903** | **7 257** | **40 759** |
| PS12 : Amélioration de l’environnement institutionnel de mise en œuvre de l’Initiative 3N | 6 535 | 10 122 | 8 942 | 7 903 | 7 257 | 40 759 |
| **TOTAL** | **208 340** | **305 607** | **345 835** | **368 881** | **317 965** | **1 546 627** |

*NB : Les coûts relatifs aux programmes stratégiques et/ou objectifs spécifiques ayant déjà été pris en compte dans d’autres stratégies/politiques nationales n’ont pas été budgétisés dans le présent Plan d’Action.*

Dans le cadre du processus d’élaboration du Plan d’Action, une collecte de données a permis d’estimer les ressources financières déjà mobilisées pour la mise en œuvre dudit plan et avoir un aperçu du gap à rechercher. En effet, le processus de collecte a permis de répertorier cent dix-huit (118) projets et programmes en cours dans le secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durable pour un montant estimé à 1 003,645 milliards de FCFA, ce qui correspond à un taux de mobilisation de 65%.

**Le GAP de financement est d’environ 542,982 milliards de CFA.**

# 6. Hypothèses/risques

Le Niger dispose des atouts significatifs, en particulier, son potentiel humain, ses ressources agro pastorales halieutiques et minières, la résilience de sa population et la ferme volonté politique qui anime ses élites, la stabilité politique, la cohésion sociale, les ressources financières, la contribution des bénéficiaires, l’environnement juridique adéquat.

Cependant, force est de constater et de souligner dans ce diagnostic l’ampleur des risques qui entravent la réalisation et sa vision de l`objectif général de l’Initiative 3N.

Les principaux risques dans l’atteinte de l`objectif général de l’Initiative 3N sont :

* Les risques liés à l’instabilité institutionnelle : l’instabilité institutionnelle des structures ministérielles (fusion, séparation, suppression, réaménagement) impacte sur la qualité des services fournis par les structures administratives techniques et sur les plans de carrière des agents de l’État notamment des cadres. Cette instabilité est accompagnée par une gestion des ressources humaines, qui, sous certains aspects est fortement tributaire des appartenances politiques mettant en péril l’objectivité des choix et des affectations des cadres de haut niveau au niveau des postes de responsabilité des administrations publiques.
* Les risques liés au contexte socio-politique : l’instabilité politique constitue un risque majeur au Niger. Les effets sur le secteur agricole étaient toutefois beaucoup moins marqués et plus indirects. On citerait entre autres : (i) la réduction de l’accès à certaines régions, qui se traduit par un accès plus restreint aux marchés ruraux, une augmentation des prix alimentaires et le blocage de l’aide ; (ii) la réduction des investissements publics et privés face à des niveaux d’incertitude élevés ; L’instabilité politique peut avoir des effets plus importants sur le secteur agricole lorsqu’elle coïncide avec des chocs tels que la sécheresse. Elle induit une redéfinition des priorités du gouvernement et contribue à l’instabilité des financements dans le secteur.
* Les risques affectant la production : les sécheresses, les invasions acridiennes, les maladies et parasites du bétail, les ravageurs et maladies des cultures, les inondations, les tempêtes de vent de sable et les feux de brousse constituent les principaux risques qui pèsent sur la production. Les agriculteurs se plaignent également des risques que le cheptel - divagation des animaux - représente pour la production végétale, bien que l’incidence et la gravité de ces risques soient difficiles à déterminer. Les inondations se multiplient au Niger, mais elles ne posent pas de risque majeur au secteur agricole dans son ensemble, car elles sont localisées.
* Le risque climatique : pays sahélien, le Niger reste soumis aux aléas climatiques notamment, les sécheresses, les invasions acridiennes, les inondations, etc. qui, malgré les dispositions prises dans le cadre de l’Initiative 3N sont à craindre. En effet, les répercussions du changement climatique font que leur occurrence est très élevée ;
* Le risque lié au marché : depuis 2007, le monde vit sous la pression d’une crise économique et énergétique sans précédent. Cette crise engendre de fortes perturbations sur le fonctionnement se traduisant par des prix de certains intrants très instable et une forte volatilité des prix des denrées alimentaires. Comme les producteurs sont aussi des consommateurs dont le marché est également une des principales sources d’approvisionnement, il est certain que le dysfonctionnement des marchés limiterait les effets et impacts positifs attendus de la mise en œuvre des programmes de l’Initiative 3N. Ces répercussions sur le niveau de vie des populations seraient circonscrites si le Niger assure efficacement la promotion des filets de sécurité.
* Le risque financier : ce risque est principalement lié à la crise économique et financière qui sévit dans les pays d’Europe et d’Amérique qui sont des contributeurs majeurs dans les programmes de développement du Niger. Cette crise peut amener ces pays à réduire le volume d’aide publique au développement. Le risque financier pourrait être atténué si le Niger consent plus d’effort de mobilisation de ressources internes et s’il fait recours au marché financier, au partenariat public-privé et s’il diversifie ses partenaires.
* Le risque sécuritaire : avec la situation qui sévit dans les pays voisins en particulier la Lybie, le Mali et le Nord Nigeria, les pays sahéliens dont le Niger peuvent être le théâtre de menaces sécuritaires diverses. Ces menaces pourraient anéantir tout effort d’investissements. Ces risques sont atténués par les efforts actuels du Niger pour développer la zone sahélo saharienne à travers des investissements au niveau des communes et assurer une distribution équitable des revenus d’exploitation minière au profit des Communautés locales.

# ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse de la logique d’intervention du Plan d’Actions 2016-2020 de l’Initiative 3N

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Domaines d’Intervention (DI)** | **Programmes Stratégiques (PS)** | **Objectifs Spécifiques (OS)** |
| **DI 1 : MAITRISE DE L’EAU POUR LES PRODUCTIONS AGROSYLVOPASTORALES ET HALIEUTIQUES** | PS1 : Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques | PS1/OS1 : Améliorer la mobilisation des eaux de ruissellement |
| PS1/OS2 : Aménager des terres pour le développement de la grande irrigation |
| PS1/OS3 : Aménager des terres pour le développement la petite irrigation |
| PS2 : Promotion du sous-secteur de l’hydraulique pastorale | PS2/OS1 : Concevoir et mettre en œuvre des programmes de développement des infrastructures en hydraulique pastorale |
| **DI 2 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET CHAINES DES VALEURS AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES** | PS3 : Développement des filières et chaînes de valeurs agricoles | PS3/OS1 : Accroitre le niveau de production des cultures pluviales et irriguées |
| PS3/OS2 : Faciliter le stockage, la transformation et la commercialisation des principales cultures pluviales et irriguées |
| P23/OS3 : Assurer l’accompagnement et l’appui conseil aux filières agricoles |
| PS4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l’Elevage | PS4/OS1 : Accroître et diversifier les productions animales |
| PS4/OS2 : Promouvoir la valorisation, la transformation et la commercialisation des produits animaux |
| PS4/OS3 : Assurer l’accompagnement et l’appui conseil aux filières animales |
| PS5 : Développement des filières et chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux et halieutiques | PS5/OS1 : Améliorer le niveau de production des produits forestiers non ligneux |
| PS5/OS2 : Améliorer les conditions de mise en marché et de commercialisation des produits forestiers non ligneux |
| PS5/OS3 : Accroitre les productions halieutiques et aquacoles |
| PS5/OS4 : Améliorer les conditions de mise en marché et de commercialisation des productions halieutiques et aquacoles |
| PS5/OS5 : Renforcer l’accompagnement et l’appui conseil aux filières des produits forestiers non ligneux et halieutiques |
| PS6 : Renforcement de la coordination du développement des filières et chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques | PS6/OS1 : Assurer la concertation et la mobilisation des acteurs des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques |
| PS6/OS2 : Promouvoir les infrastructures de commercialisation et les unités modernes de transformation des produits des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques |
| PS6/OS3 : Améliorer le cadre réglementaire des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques |
| **DI 3 : GESTION INTEGREE ET DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT** | PS7 : Gestion durable des terres et des eaux | PS7/OS1 : Améliorer la gestion des bases productives |
| PS7/OS2 : Développer le potentiel forestier |
| PS7/OS3 : Développer les actions de gestion durable des écosystèmes sensibles |
| PS8 : Gestion de l’Environnement et amélioration du cadre de vie | PS8/OS1 : Promouvoir les mesures d’adaptation/atténuation aux changements climatiques |
| PS8/OS2 : Contribuer à l’amélioration du cadre de vie des populations |
| **DI 4 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE A L’INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE** | PS9 : Réduction de l’insécurité alimentaire chronique par des mécanismes durables de protection sociale et d’accès aux moyens d’existence | PS9/OS1 : Garantir et sécuriser l’accès des plus vulnérables aux revenus et aux moyens d’existence |
| PS9/OS2 : Promouvoir et faciliter la mise en œuvre coordonnée d’actions envers les plus pauvres, par les acteurs de mise en œuvre de l’Initiative 3N |
| PS10 : Gestion de l’insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise | PS10/OS1 : Anticiper et apporter des réponses ponctuelles à l’insécurité alimentaire saisonnière |
| PS10/OS2 : Anticiper et apporter des réponses aux catastrophes et crises soudaines (inondations, mouvements de population) |
| PS10/OS3 : Assurer la coordination et le pilotage des mécanismes d’anticipation et de réponse aux crises et catastrophes |
| PS11 : Amélioration de l’état nutritionnel des nigériennes et des nigériens | PS11/OS1 : Maximiser l’impact des actions nutritions sensibles, en particulier celles des acteurs de mise en œuvre de l’Initiative 3N |
| PS11/OS2 : Renforcer la mise en œuvre des actions nutritions spécifiques de prévention et de traitement de la malnutrition |
| PS11/OS3 : Créer un environnement favorable à la sécurité nutritionnelle |
| **DI 5 : CREATION D’UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A L’INITIATIVE 3N** | PS12 : Amélioration de l’environnement institutionnel de mise en œuvre de l’Initiative 3N | PS12/OS1 : Améliorer la gouvernance et la coordination du secteur |
| PS12/OS2 : Améliorer les mécanismes de mise en œuvre de l’Initiative 3N |
| PS12/OS3 : Assurer la communication sociale et le renforcement des capacités |

Annexe 2 : Estimation des coûts du Plan d’action 2016-2020 de l’Initiative 3N

| **Logique d’intervention** | **Coûts prévisionnels par année (millions de FCFA)** | **Cout total** |
| --- | --- | --- |
| **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** |
|  |  |  |  |  |  |  |
| **DOMAINE 1 : MAITRISE DE L’EAU POUR LES PRODUCTIONS AGROSYLVOPASTORALES ET HALIEUTIQUES** | **46 434** | **121 762** | **145 312** | **158 253** | **119 433** | **591 194** |
| **PS1 : Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques** | **46 434** | **121 762** | **145 312** | **158 253** | **119 433** | **591 194** |
| **PS1/OS1 : Améliorer la mobilisation des eaux de ruissellement** | **16 868** | **22 272** | **25 902** | **25 553** | **18 399** | **108 994** |
| R 1.1.1 : 30 nouveaux barrages sont construits | 3 025 | 3 620 | 4 165 | 4 065 | 2 975 | 17 850 |
| R 1.1.2 : 15 anciens barrages sont réhabilités | 208 | 300 | 308 | 392 | 292 | 1 500 |
| R 1.1.3 : 434 nouveaux seuils sont construits | 7 548 | 9 941 | 12 322 | 11 904 | 7 348 | 49 064 |
| R 1.1.4 : 50 anciens seuils sont réhabilités | 244 | 469 | 656 | 450 | 431 | 2 250 |
| R 1.1.5 : 268 mares sont aménagées | 1 975 | 4 025 | 4 510 | 4 805 | 3 445 | 18 760 |
| R 1.1.6 : 200 bassins de rétention d’eau sont réalisés pour l’irrigation d’appoint | 58 | 107 | 130 | 127 | 98 | 520 |
| R 1.1.7 : 50 000 ha de bassins versants sont traités | 3 810 | 3 810 | 3 810 | 3 810 | 3 810 | 19 050 |
| **PS1/OS2 : Aménager des terres pour le développement de la grande irrigation** | **12 996** | **75 600** | **92 000** | **105 593** | **77 812** | **364 000** |
| R 1.2.1 : 40 000 ha de nouveaux AHA sont réalisés | 7 196 | 66 600 | 83 000 | 97 193 | 74 012 | 328 000 |
| R 1.2.2 : 10 000 ha d’AHA sont réhabilités | 5 800 | 9 000 | 9 000 | 8 400 | 3 800 | 36 000 |
| R 1.2.3 : 8 000 ha d’AHA sont confortés | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| **PS1/OS3 : Aménager des terres pour le développement la petite irrigation** | **16 570** | **23 890** | **27 410** | **27 108** | **23 223** | **118 200** |
| R 1.3.1 : 30 000 ha de petits périmètres sont aménagés | 15 800 | 23 100 | 26 600 | 26 300 | 22 200 | 114 000 |
| R 1.3.2 : 8 000 ha de petits périmètres sont consolidés | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| R 1.3.3 : 168 000 ha de terres de décrue sont identifiées et aménagées | 770 | 790 | 810 | 808 | 1 023 | 4 200 |
| **PS2 : Promotion du sous-secteur de l’hydraulique pastorale** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** |
| **PS2/OS1 : Concevoir et mettre en œuvre des programmes de développement des infrastructures en hydraulique pastorale** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** |
| R 1.1 : 4 700 puits pastoraux sont réalisés | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| R 1.2 : 350 stations de pompage pastorales sont réalisées | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| **DOMAINE 2 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET CHAINES DES VALEURS AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES** | **42 619** | **54 646** | **58 377** | **60 951** | **58 876** | **275 469** |
| **PS3 : Développement des filières et chaînes de valeurs agricoles** | ***24 218*** | ***28 503*** | ***30 388*** | ***31 243*** | ***34 230*** | ***148 580*** |
| **PS3/OS1 : Accroitre le niveau de production des cultures pluviales et irriguées** | ***22 318*** | ***26 323*** | ***28 388*** | ***29 063*** | ***32 230*** | ***138 320*** |
| R1.1 : L’approvisionnement en intrants pour les cultures pluviales et irriguées est assuré | 19 225 | 23 230 | 25 295 | 26 510 | 30 217 | 124 477 |
| R1.2 : L’approvisionnement en équipements pour les cultures pluviales et irriguées est assuré | 3 093 | 3 093 | 3 093 | 2 553 | 2 013 | 13 843 |
| **PS3/OS2 : Faciliter le stockage, la transformation et la commercialisation des principales cultures pluviales et irriguées** | ***1 200*** | ***1 300*** | ***1 300*** | ***1 300*** | ***1 300*** | ***6 400*** |
| R2.1 : La capacité de stockage de productions pluviales et irriguées est accrue | 900 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 4 900 |
| R2.2 : La transformation des productions pluviales et irriguées est améliorée | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 500 |
| R2.3 : Les activités de commercialisation des productions pluviales et irriguées sont soutenues | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 1 000 |
| **P2.3/OS3 : Assurer l’accompagnement et l’appui conseil aux filières agricoles** | ***700*** | ***880*** | ***700*** | ***880*** | ***700*** | ***3 860*** |
| R3.1 : Le dispositif d’appui conseil est renforcé | 700 | 880 | 700 | 880 | 700 | 3 860 |
| **PS4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l’Elevage** | ***15 507*** | ***17 941*** | ***18 467*** | ***22 739*** | ***19 172*** | ***93 826*** |
| **PS4/OS1 : Accroître et diversifier les productions animales** | ***15 294*** | ***17 655*** | ***18 108*** | ***22 477*** | ***18 913*** | ***92 446*** |
| R1.1 : Le cheptel est sécurisé sur le plan sanitaire | 10 028 | 10 396 | 10 788 | 11 241 | 11 017 | 53 469 |
| R1.2 : L’alimentation animale est développée et sécurisée | 2 843 | 3 253 | 2 981 | 4 261 | 3 081 | 16 418 |
| R1.3 : Les systèmes de production animale sont diversifiés et modernisés | 2 423 | 4 006 | 4 339 | 6 976 | 4 815 | 22 559 |
| **PS4/OS2 : Promouvoir la valorisation, la transformation et la commercialisation des produits animaux** | ***123*** | ***171*** | ***244*** | ***147*** | ***144*** | ***830*** |
| R2.1 : Le risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux est réduit (La Santé Publique Vétérinaire) | 103 | 161 | 234 | 137 | 134 | 770 |
| R2.2 : Les capacités de valorisation, transformation et commercialisation des produits animaux sont renforcées | 20 | 10 | 10 | 10 | 10 | 60 |
| **PS4/OS3 : Assurer l’accompagnement et l’appui conseil aux filières animales** | ***90*** | ***115*** | ***115*** | ***115*** | ***115*** | ***550*** |
| R3.1 : Le dispositif d’appui conseil est renforcé | 90 | 115 | 115 | 115 | 115 | 550 |
| **PS5 : Développement des filières et chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux et halieutiques** | ***1 547*** | ***5 443*** | ***5 353*** | ***2 338*** | ***1 958*** | ***16 640*** |
| **PS5/OS1 : Améliorer le niveau de production des produits forestiers non ligneux** | ***200*** | ***1 600*** | ***1 400*** | ***0*** | ***0*** | ***3 200*** |
| R1.1 : L’approvisionnement en intrants pour les produits forestiers non ligneux est assuré  | 200 | 1 600 | 1 400 | 0 | 0 | 3 200 |
| **PS5/OS2 : Améliorer les conditions de mise en marché et de commercialisation des produits forestiers non ligneux (conditionnement, stockage, transformation et commercialisation)** | ***0*** | ***800*** | ***1 400*** | ***200*** | ***0*** | ***2 400*** |
| R2.1 : Le conditionnement, le stockage et la transformation des produits forestiers non ligneux sont améliorés | 0 | 300 | 300 | 0 | 0 | 600 |
| R2.2 : La commercialisation des produits forestiers non ligneux est assurée | 0 | 500 | 1 100 | 200 | 0 | 1 800 |
| **PS5/OS3 : Accroitre les productions halieutiques et aquacoles** | ***185*** | ***1 109*** | ***1 009*** | ***609*** | ***459*** | ***3 370*** |
| R3.1 : Les capacités de production halieutique et aquacole sont accrues | 185 | 1 109 | 1 009 | 609 | 459 | 3 370 |
| **PS5/OS4 : Améliorer les conditions de mise en marché et de commercialisation des productions halieutiques et aquacoles (conservation, transformation, stockage et commercialisation)** | ***45*** | ***533*** | ***458*** | ***458*** | ***458*** | ***1 950*** |
| R4.1 : La conservation du poisson frais est assurée | 20 | 220 | 220 | 220 | 220 | 900 |
| R4.2 : La transformation, le stockage et la commercialisation des produits halieutiques sont assurés | 25 | 313 | 238 | 238 | 238 | 1 050 |
| **PS5/OS5 : Renforcer l’accompagnement et l’appui conseil aux filières des Produits Forestiers Non Ligneux et halieutiques** | ***1 117*** | ***1 402*** | ***1 087*** | ***1 072*** | ***1 042*** | ***5 720*** |
| R5.1 : Les capacités des acteurs intervenant dans les filières des produits forestiers non ligneux et halieutiques sont renforcées | 1 117 | 1 402 | 1 087 | 1 072 | 1 042 | 5 720 |
| **PS6 : Renforcement de la coordination du développement des filières et chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques** | ***1 348*** | ***2 759*** | ***4 169*** | ***4 631*** | ***3 517*** | ***16 424*** |
| **PS6/OS1 : Assurer la concertation et la mobilisation des acteurs des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques** | ***29*** | ***189*** | ***1 131*** | ***1 682*** | ***29*** | ***3 060*** |
| R1.1. La concertation et la coordination sont assurées | 29 | 29 | 29 | 29 | 29 | 145 |
| R1.2. La Mobilisation et le Plaidoyer sont assurés | 0 | 160 | 1 102 | 1 653 | 0 | 2 915 |
| **PS6/OS2 : Promouvoir les infrastructures de commercialisation et les unités modernes de transformation des produits des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques** | ***1 253*** | ***2 547*** | ***2 970*** | ***2 936*** | ***3 434*** | ***13 139*** |
| R2.1. Les infrastructures de mise en marché sont promues | 312 | 257 | 267 | 235 | 235 | 1 306 |
| R2.2. Les industries agro-alimentaires sont mises en place et fonctionnelles | 941 | 2 290 | 2 703 | 2 701 | 3 199 | 11 833 |
| **PS6/OS3 : Améliorer le cadre réglementaire des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques** | ***66*** | ***24*** | ***69*** | ***14*** | ***54*** | ***225*** |
| R3.1 : L’emballage, le contrôle qualité et la labélisation sont assurés | 5 | 5 | 10 | 10 | 10 | 40 |
| R3.2 : Le cadre réglementaire est amélioré | 61 | 19 | 59 | 4 | 44 | 185 |
| **DOMAINE 3 : GESTION INTEGREE ET DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT** | **66 927** | **68 125** | **75 897** | **83 632** | **82 397** | **376 978** |
| **PS7 : Gestion durable des terres et des eaux** | ***61 375*** | ***61 590*** | ***69 577*** | ***76 442*** | ***76 277*** | ***345 260*** |
| **PS7/OS1 : Améliorer la gestion des bases productives** | ***45 775*** | ***45 925*** | ***45 775*** | ***45 775*** | ***45 775*** | ***229 025*** |
| R1.1 : Les terres agricoles, sylvicoles et pastorales sont réhabilitées | 45 775 | 45 925 | 45 775 | 45 775 | 45 775 | 229 025 |
| **PS7/OS2 : Développer le potentiel forestier** | ***4 020*** | ***4 083*** | ***12 223*** | ***19 088*** | ***18 923*** | ***58 335*** |
| R2.1 : Des activités de plantation sont réalisées (bois villageois, gommeraie et arboréta) | 1 103 | 1 203 | 1 343 | 1 243 | 1 143 | 6 033 |
| R2.2 : Les forêts naturelles et parcs agroforestiers sont aménagés | 2 918 | 2 880 | 10 880 | 17 845 | 17 780 | 52 303 |
| **PS7/OS3 : Développer les actions de gestion durable des écosystèmes sensibles** | ***11 580*** | ***11 582*** | ***11 580*** | ***11 580*** | ***11 580*** | ***57 900*** |
| R 3.1 : Les écosystèmes sensibles sont aménagés | 11 580 | 11 582 | 11 580 | 11 580 | 11 580 | 57 900 |
| **PS8 : Gestion de l’Environnement et amélioration du cadre de vie** | ***5 553*** | ***6 535*** | ***6 320*** | ***7 190*** | ***6 120*** | ***31 718*** |
| **PS8/OS1 : Promouvoir les mesures d’adaptation /atténuation aux Changements Climatiques** | ***5 040*** | ***5 456*** | ***5 297*** | ***5 177*** | ***5 107*** | ***26 077*** |
| R1.1 : les outils de gestion environnementale et d’amélioration du cadre de vie sont élaborés et mis en œuvre | 130 | 346 | 207 | 77 | 17 | 777 |
| R1.2: les technologies éprouvées d’adaptation et d’atténuation sont mises à l’échelle | 4 910 | 5 110 | 5 090 | 5 100 | 5 090 | 25 300 |
| **PS8/OS2 : Contribuer à l’amélioration du cadre de vie des populations** | ***513*** | ***1 079*** | ***1 023*** | ***2 013*** | ***1 013*** | ***5 641*** |
| R2.1: Le cadre de vie des communautés à travers la gestion de 4 000 ha d’espaces verts et 4 800 000 tonnes de déchets est amélioré | 513 | 1 079 | 1 023 | 2 013 | 1 013 | 5 641 |
| **DOMAINE 4 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE A L’INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE** | **45 827** | **50 953** | **57 307** | **58 141** | **50 001** | **262 228** |
| **PS9 : Réduction de l’insécurité alimentaire chronique par des mécanismes durables de protection sociale et d’accès aux moyens d’existence** | ***10 360*** | ***13 709*** | ***17 245*** | ***17 055*** | ***16 525*** | ***74 894*** |
| **PS9/OS1 : Garantir et sécuriser l’accès des plus vulnérables aux revenus et aux moyens d’existence** | ***10 360*** | ***13 709*** | ***17 245*** | ***17 055*** | ***16 525*** | ***74 894*** |
| R1.1 : L’accès des ruraux les plus pauvres et chroniquement vulnérables à un revenu minimum est garanti et sécurisé (à travers des transferts monétaires, des travaux HIMO…) | 6 500 | 9 849 | 13 385 | 13 385 | 13 035 | 56 154 |
| R1.2 : L’accès aux facteurs et moyens de production et à des sources de revenus des ménages ruraux les plus pauvres est amélioré | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| R1.3 : Des mécanismes promouvant des prix rémunérateurs pour les petits producteurs tout en mitigeant l’effet de l’inflation saisonnière sur les plus pauvres sont mis en place | 3 800 | 3 800 | 3 800 | 3 610 | 3 430 | 18 440 |
| R1.4 : Les cantines scolaires sont développées et pérennisées | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 300 |
| **PS9/OS2 : Promouvoir et faciliter la mise en œuvre coordonnée d’actions envers les plus pauvres, par les acteurs de mise en œuvre de l’Initiative 3N** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** |
| R2.1 : La sensibilisation et l’accompagnement des acteurs de mise en œuvre de l’Initiative 3N pour la prise en compte des besoins spécifiques des plus pauvres et vulnérables sont assurés | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| R2.2 : Un cadre de référence technique et stratégique pour les transferts sociaux pour la sécurité alimentaire est développé | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| R2.3 : Les mécanismes de gouvernance, de suivi et de redevabilité des engagements et actions ciblant les plus vulnérables sont améliorés | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| **PS10 : Gestion de l’insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise** | ***34 717*** | ***34 717*** | ***34 717*** | ***33 183*** | ***31 727*** | ***169 060*** |
| **PS10/OS1 : Anticiper et apporter des réponses ponctuelles à l’insécurité alimentaire saisonnière** | ***33 183*** | ***33 183*** | ***33 183*** | ***31 650*** | ***30 193*** | ***161 393*** |
| R1.1 : Les mécanismes d’anticipation, d’alerte précoce et de prévention sont en place et performants | 21 317 | 21 317 | 21 317 | 20 367 | 19 464 | 103 781 |
| R1.2 : Les réponses saisonnières sont appropriées, ponctuelles et efficaces | 11 867 | 11 867 | 11 867 | 11 283 | 10 729 | 57 613 |
| **PS10/OS2 : Anticiper et apporter des réponses aux catastrophes et crises soudaines** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** |
| R2.1 : Des mécanismes de veille et d’évaluation rapide et fiable des besoins existent | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| R2.2 : Des réponses appropriées et coordonnées sont mises en œuvre en cas de crises et catastrophes soudaines | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| **PS10/OS3 : Assurer la coordination et le pilotage des mécanismes d’anticipation et de réponse aux crises et catastrophes** | ***1 533*** | ***1 533*** | ***1 533*** | ***1 533*** | ***1 533*** | ***7 667*** |
| R3.1 : Les mécanismes de programmation, budgétisation, suivi et évaluation des différentes structures du DNPGCCA sont coordonnés et consolidés par le Secrétariat Permanent | 333 | 333 | 334 | 333 | 333 | 1 667 |
| R3.2 : Les capacités des structures du Dispositif et des acteurs du domaine sont renforcées | 867 | 867 | 866 | 867 | 867 | 4 333 |
| R3.3 : La coordination des actions de prévention, d’anticipation et de réponse aux crises et catastrophes est assurée | 333 | 333 | 333 | 333 | 333 | 1 667 |
| **PS11 : Amélioration de l’état nutritionnel des nigériennes et des nigériens** | ***750*** | ***2 527*** | ***5 345*** | ***7 903*** | ***1 750*** | ***18 275*** |
| **PS11/OS1 : Maximiser l’impact des actions nutritions sensibles, en particulier celles des acteurs de mise en œuvre de l’Initiative 3N** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** |
| R1.1 : Les conditions d’une disponibilité et d’une consommation accrue d’aliments nutritifs et diversifiés pour garantir une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate en toute période de l’année, y compris la période de soudure sont crées | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| R1.2 : Les systèmes de protection sociale sont renforcés pour protéger les moyens d’existence des catégories les plus vulnérables et améliorer leur situation alimentaire et nutritionnelle | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| R1.3 : Le cadre éducatif formel et informel, vecteur de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle permet de maintenir les bonnes pratiques, attitudes et connaissances nutritionnelles chez les enfants et adolescents de manière durable | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| **PS11/OS2 : Renforcer la mise en œuvre des actions nutritions spécifiques de prévention et de traitement de la malnutrition** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** | ***PM*** |
| R1.1 : Une nutrition et un développement optimal pour chaque enfant, une nutrition adéquate durant l’adolescence en particulier pour les jeunes filles, et un apport nutritionnel approprié pendant la grossesse et l’allaitement | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| R1.2 : Des stratégies permettant un accès à l’eau potable, et aux infrastructures d’hygiène et d’assainissement pour assurer la sécurité nutritionnelle des enfants, des femmes et des hommes développer et à mettre à l’échelle sont développées | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| R1.3 : Le surpoids et l’obésité, et l’incidence des maladies non transmissibles liées à la mauvaise alimentation sont contrôlés | PM | PM | PM | PM | PM | PM |
| **PS11/OS3 : Créer un environnement favorable à la sécurité nutritionnelle** | ***750*** | ***2 527*** | ***5 345*** | ***7 903*** | ***1 750*** | ***18 275*** |
| R1.1 : Les politiques qui assurent et améliorent la sécurité nutritionnelle et le cadre de vie des Nigériennes et des Nigériens, particulièrement au niveau des groupes vulnérables, sont formulées et guident les décisions et actions du Gouvernement et de ses partenaires, et les structures d’appui à la mise en œuvre renforcées | 500 | 2 277 | 5 095 | 7 653 | 1 500 | 17 025 |
| R1.2 : Les stratégies de communication cohérentes et multisectorielles assurant un support politique, des changements sociaux et de comportements favorisent une meilleure nutrition | 250 | 250 | 250 | 250 | 250 | 1 250 |
| **DOMAINE 5 : CREATION D’UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A L’INITIATIVE 3N** | **6 535** | **10 122** | **8 942** | **7 903** | **7 257** | **40 759** |
| **PS12 : Amélioration de l’environnement institutionnel de mise en œuvre de l’Initiative 3N** | ***6 535*** | ***10 122*** | ***8 942*** | ***7 903*** | ***7 257*** | ***40 759*** |
| **PS12/OS1 : Améliorer la gouvernance et la coordination du secteur** | ***1 931*** | ***2 267*** | ***2 267*** | ***1 402*** | ***1 402*** | ***9 108*** |
| R1.1 : Les instruments et outils de gestion du secteur sont améliorés | 1 314 | 1 329 | 1 804 | 1 054 | 1 054 | 6 555 |
| R1.2 : Le dispositif institutionnel pour la coordination et la synergie d’action sont améliorés | 392 | 374 | 319 | 319 | 319 | 1 723 |
| R1.3 : La connaissance du secteur et la veille stratégique est amélioré | 225 | 564 | 144 | 29 | 29 | 830 |
| **PS12/OS2 : Améliorer les mécanismes de mise en œuvre de l’Initiative 3N** | ***1 913*** | ***4 483*** | ***3 948*** | ***3 908*** | ***3 368*** | ***17 620*** |
| R2.1 : Les mécanismes de financement sont améliorés | 957 | 3 282 | 3 182 | 3 182 | 2 657 | 13 260 |
| R2.2 : Le système d’information et de Suivi évaluation sont améliorés | 558 | 568 | 378 | 353 | 383 | 2 240 |
| R2.3 : Les approches et outils de mise en œuvre de l’Initiative 3N sont améliorés | 398 | 633 | 388 | 373 | 328 | 2 120 |
| **PS12/OS3 : Assurer la communication sociale et le renforcement des capacités** | ***2 691*** | ***3 372*** | ***2 727*** | ***2 593*** | ***2 487*** | ***13 870*** |
| R3.1 : Les actions d’IEC/CCC sont intensifiées | 350 | 570 | 325 | 300 | 300 | 1 845 |
| R3.2 : La visibilité de l’Initiative 3N et de ses réalisations est assurée | 502 | 550 | 512 | 450 | 452 | 2 466 |
| R3.3 : Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs institutionnels de l’Initiative 3N sont accrues | 1 839 | 2 252 | 1 890 | 1 843 | 1 735 | 9 559 |
|  |  |  |  |  |  |  |
| **TOTAL** | **208 340** | **305 607** | **345 835** | **368 881** | **317 965** | **1 546 627** |

*NB : Les coûts relatifs aux programmes stratégiques et/ou objectifs spécifiques ayant déjà été pris en compte dans d’autres stratégies/politiques nationales n’ont pas été budgétisés dans le présent Plan d’Action.*

1. Le taux de croissance moyen de 6% sur la période 2011-2015 et les efforts d’appui aux vulnérables ont permis de réduire le niveau de pauvreté. [↑](#footnote-ref-2)
2. Une étude de la Banque Mondiale en 2015 indique que la productivité des femmes est de 19% inférieure à celle des hommes du fait des inégalités d’accès aux intrants, à la terre et autres facteurs de production. [↑](#footnote-ref-3)
3. On estime que seulement 1% des eaux d’écoulement, 15% des eaux souterraines et moins de 30% des terres irrigables sont actuellement utilisés [↑](#footnote-ref-4)
4. Cf. « Evaluation du potentiel en terre irrigable du Niger » (EPTIN), 2014 [↑](#footnote-ref-5)
5. Cf. Stratégie Nationale de l’Hydraulique Pastorale, Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement, Juillet 2014 [↑](#footnote-ref-6)
6. Stratégie de Développement Durable de l’Elevage, Ministère de l’Elevage, Mai 2013 [↑](#footnote-ref-7)